



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2025



Poitou-Charentes
Nature



Agir pour
la biodiversité

9 ASSOCIATIONS
MEMBRES



8 000
CITOYENS

62 ASSOCIATIONS
LOCALES

Crédits photos, page de couverture : Vesce de Cachoubie (*vicia cassubica*) – Nathan Lavaux, Autour des Palombes – Didier Wolf, Lézard ocellé – Jean Rivoire, Gazé (*Aporia crataegi*) – Vincent Le Boullec

BUREAU

En 2025, le bureau qui pilote le conseil d'administration était composé de :

- **Michel LEVASSEUR**, Co-Président chargé du personnel et des finances
- **Pierrick MARION**, Co-Président chargé de l'administratif et des relations partenariales
- **Klaus WALDECK**, Trésorier
- **Daniel GILARDOT**, Secrétaire

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration était composé de 19 administrateurs représentant toutes les associations membres :

- **Pascal BITEAU** – SOS Rivières Environnement
- **Hervé BOUYSSOU** – Charente Nature
- **Alain CHABROLLE** – Nature Environnement 17
- **Anne FAUCHER** – Deux-Sèvres Nature Environnement
- **Jean-Pierre GEORGES** – Deux-Sèvres Nature Environnement
- **Daniel GILARDOT** – LPO délégation Poitou-Charentes
- **Céline GRACIEUX** – LPO délégation Poitou-Charentes
- **Jean-Claude GUERIN** – Société Française d'Orchidophilie Poitou-Charentes Vendée
- **Damien JOUEN** - Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres
- **Joëlle LALLEMAND** – Association de Protection, d'Information et d'Etudes de l'eau et de son environnement
- **Michel LEVASSEUR** – Vienne Nature
- **Isabelle LOULMET** – Charente Nature
- **Pierrick MARION** – Nature Environnement 17
- **Michel METAIS** – LPO délégation Poitou-Charentes
- **Régis OUVRARD** – LPO délégation Poitou-Charentes
- **Françoise SIRE** – Vienne Nature
- **Francis THUBE** – Vienne Nature
- **Klaus WALDECK** – Deux-Sèvres Nature Environnement
- **Jean WORMS** – Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres

SALARIÉS

Aurélie CARRIERE - coordinatrice

Fabrice MICHEAU - responsable administratif et financier

Candice MILLET - chargée de missions

Julie MORIN - chargée de missions LGV en CDD



Poitou-Charentes
Nature

05 49 88 99 23 - contact@pcnature.fr
14 rue Jean Moulin – 86240 Fontaine-le-Comte
www.poitou-charentes-nature.asso.fr

SOMMAIRE

Patrimoine naturel	5
Comité Régional de la Biodiversité (CRB)	5
Les Mal aimés – programme pédagogique	5
Oiseaux forestiers en Poitou-Charentes	7
Mares du Poitou-Charentes	9
Inventaire et suivi de la flore – flore des rivières et veille botanique	10
Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF)	12
PNA Loutre en Poitou-Charentes	13
Enquête Micromammifères en Nouvelle-Aquitaine	16
Chiroptères Cavernicoles Prioritaires Nouvelle-Aquitaine	17
Coopération pour la conservation des courlis cendrés nicheurs	18
Vieux Arbres de Nouvelle-Aquitaine	19
Plan Régional d'Actions Chiroptères (PRAC)	20
Plan Régional d'Actions Mulettes (PRAM)	22
PNA Grande Mulette	23
PNA Libellules	23
PNA Papillons	24
Reptiles et Amphibiens de Nouvelle-Aquitaine	25
Eau et juridique	26
Bassin de la Boutonne	26
SAGE du Thouet	27
Irrigation et réserves de substitution	28
Recours du collectif inter-associatif	31
Conseil d'administration de l'Etablissement Public du Marais poitevin (EPMP)	32
Programme d'action de prévention des inondations (PAPI) Vienne-Clain	33
Aménagement du territoire & environnement	34
Suivis des mesures compensatoires LGV Tours-Bordeaux	34
Eolien en mer – offshore Oléron 1	37
Communication, éducation à l'environnement	38
Festival International du Film Ornithologique de Ménagoutte (FIFO)	38
Guide du bénévole naturaliste	39
Presse	40
Site internet	40
Relations extérieures	41
CESER	41
Région Nouvelle-Aquitaine, contrats d'objectif picto-charentais	41
DREAL Nouvelle-Aquitaine	42
Recherche de co-financements	42
Groupe directeurs-coordonateurs et commissions biodiversité de FNE NA	43
Confédération France Nature Environnement Nouvelle-Aquitaine (FNE NA)	43
Conseil d'orientation de l'ARB NA	44
Valorisation des données naturalistes	44
Fonctionnement interne	46
Gouvernance	46
Réunions	46



PATRIMOINE NATUREL

Poitou-Charentes Nature est agréée « association de protection de l'environnement sur le territoire régional ». A ce titre, elle représente son réseau d'association au sein de diverses commissions et porte des programmes d'actions afin de défendre le patrimoine naturel. Notre fédération assure la coordination administrative d'études, d'inventaires, de suivi naturalistes ou d'actions de protection et de sensibilisation menés par ses associations membres à l'échelle picto-charentaise et néo-aquitaine.

Comité Régional de la Biodiversité (CRB)

Ce comité consultatif, composé de plusieurs collègues, est présidé par le Préfet de région ainsi que par le Président du Conseil Régional. La création de ce comité fait suite à la loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages. Le présent conseil est élu pour la période 2024-2029. Poitou-Charentes Nature (PCN) y est représentée par 2 membres qui travaillent en lien avec les autres représentants du réseau FNE NA* pour rendre leurs avis.

Une réunion a eu lieu en mars. Réunion uniquement informative, sur de nombreux sujets, parmi lesquels : les programmes des agences de l'eau, le bilan fonds vert, l'état d'avancement de la Stratégie Régionale Biodiversité, le bilan de l'ARB NA (Agence Régionale de Biodiversité Nouvelle-Aquitaine).

En juillet, les membres du CRB étaient consultés sur l'avis à donner sur le **Document Stratégique de Façade**. Une contribution commune à tout le réseau de FNE NA a été adressée au CRB à cette occasion. Au final, **les membres du réseau ont voté pour** l'avis du CRB amendé concernant le Document Stratégique de Façade.

*Jean-Michel PASSERAULT, membre du Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres (GODS), référent biodiversité pour *FNE NA : France Nature Environnement Nouvelle-Aquitaine.*

Les Mal Aimés – un programme pédagogique sur les préjugés envers la Nature

Parce que certains animaux et végétaux sont encore mal perçus, nous avons choisi avec ce projet d'accompagner des enfants et des adultes, pour questionner notre relation à la Nature. Ce programme pédagogique permet d'**aller à la rencontre des éléments naturels, de s'exprimer sur les émotions que cela éveille en nous, et de faire évoluer les regards**.

L'année scolaire 2024-2025 fut la deuxième édition de ce projet qui a rassemblé à nouveau les animatrices et animateurs des associations membres de PCN autour de l'éducation à l'environnement : LPO Poitou-Charentes (antenne Vienne et Charente-Maritime), Vienne Nature, Nature Environnement 17, Groupe Ornithologique des Deux Sèvres, Deux Sèvres Nature Environnement et Charente Nature. Il est à nouveau soutenu financièrement par la Région Nouvelle Aquitaine, la fondation Léa Nature, et les établissements scolaires qui contribuent plus modestement.

Douze classes et deux centres de loisirs, ont pris part à cette première phase, avec une à deux classes par école : Genac-Bignac (16), Muron (17), Tonnay-Boutonne (17), Pompaire (79), Thouars (79), Argentonay (79), Fontaine-le-Comte (86), Quinçay (86).

La première étape du projet fut un recueil des perceptions des enfants :

« Dans la Nature, qu'est-ce que l'on aime ? Qu'est-ce que l'on n'aime pas ? »



Figure 1 : Dessin classe Génac © Charente Nature

Puis une sortie nous a permis de les confronter à la réalité du terrain, à la recherche du sale, du piquant, du beau, du moche, de l'agréable, du désagréable, de l'effrayant, de l'attrayant.

Nous nous sommes également plongés dans les contes et histoires pour y étudier en quoi ils peuvent influencer nos émotions.

L'enquête de cette année auprès de leur entourage a fait ressortir certains mal aimés, qui ont ensuite fait l'objet de recherches approfondies :

L'ORTIE, LA RONCE, L'HERBE A SERPENT.

L'ARaignEE, LE SERPENT, LES PETITES BETES QUI PIQUENT, LE FORFICULE, LES VERS, LES CHAUVES-SOURIS.

Sur chaque territoire une **sortie commune sur le terrain avec un groupe d'adultes locaux** (une maison de retraite, un club d'arts plastiques, un groupe de conteurs, un groupe de pêcheurs, un exploitant agricole à la retraite, des naturalistes, des parents...), a permis d'échanger sur leurs mal aimés et partager ce qui a été découvert sur ces espèces. Ce qui a représenté un ensemble d'**une centaine d'adultes impliqués** ainsi auprès des enfants. Avec des activités très diverses : des jeux préparés par les enfants (devinettes, Memory, quiz et défis), des réalisations artistiques (des araignées en papier mâché, des toiles d'araignées en laine, un kakemono d'orties), une création en commun dans la nature (un serpent arc-en-ciel à partir d'éléments naturels), une fabrication d'abris à insectes dans le jardin, et des temps de partage d'anecdotes...

Les événements grand public, organisés à chaque fois localement, ont permis de présenter les découvertes des élèves et ont contribué à bousculer



Figure 2 : Araignée © Morgane THERY

les idées reçues, les préjugés, les clichés. Cette année, un partenariat a été mis en place avec la maison de production « Citron Bien Cinéma », ce qui nous a permis de **présenter lors de ces soirées une sélection des différents films « les mal aimés »** réalisés par Hélène Ducrocq (www.lesmalaimés.fr).



Il y a aussi eu des spectacles, des contes, des chansons, des jeux, des sorties, des dégustations...

Ces moments ont parfois rassemblé toutes les familles d'une école, jusqu'à plus de 200 personnes, et sur l'ensemble des événements organisés c'est un total de plus de 500 adultes.

Un autocollant, en guise de souvenir, a été créé spécialement et a commencé à être distribué aux enfants.

Un temps de bilan de cette deuxième phase, nous a permis de **nous rassembler entre associations et de partager ce que chacun de nous avait pu mettre en œuvre, et ainsi enrichir nos pratiques pédagogiques.**

Et c'est maintenant la troisième et dernière phase qui a débuté avec de nouvelles classes sur de nouveaux territoires.

Alexandre DUTREY, éducateur environnement à Charente Nature, coordinateur technique du programme Les Mal Aimés. La mise en œuvre technique est réalisée par CN¹, DSNE², GODS³, LPO PC⁴, NE17⁵ et VN⁶.

¹ CN : Charente Nature / ² DSNE : Deux-Sèvres Nature Environnement / ³ GODS : Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres /

⁴ LPO PC : Ligue de Protection des Oiseaux Poitou-Charentes / ⁵ NE17 : Nature Environnement 17 / ⁶ VN : Vienne Nature.

Accompagnement des gestionnaires à la préservation des oiseaux forestiers

L'année 2025 est marqué par le renouvellement du programme « Oiseaux Forestiers » en Poitou-Charentes, avec une **orientation renforcée vers l'opérationnel et l'accompagnement des acteurs du territoire**. Ce nouveau cycle vise à sensibiliser et former concrètement les gestionnaires et propriétaires forestiers aux enjeux de biodiversité en milieu forestier, tout en poursuivant les actions de conservation engagées sur des espèces patrimoniales.

Dans ce cadre, une attention particulière est portée à la protection des couples de Circaète Jean-le-Blanc durant la période de nidification, ainsi qu'au suivi d'espèces sensibles telles que la Cigogne noire. Le programme s'appuie également sur la montée en compétence du réseau bénévole, notamment à travers des formations dédiées à la reconnaissance visuelle et auditive des oiseaux forestiers.

Décliné en **six objectifs opérationnels**, tous mis en œuvre au cours de l'année 2025, le programme s'articule autour de la formalisation d'une procédure d'alerte pour l'avifaune patrimoniale en période de nidification, de la sensibilisation des acteurs forestiers et des organismes de certification aux interactions entre gestion sylvicole et biodiversité, de l'animation d'un réseau de bénévoles impliqués dans le suivi du Circaète Jean-le-Blanc, de la formation de nouveaux observateurs, ainsi que d'actions de sensibilisation du grand public et de communication.

Suivi de la nidification du Circaète Jean-le-Blanc

En 2025, les groupes départementaux pour le suivi de la reproduction du Circaète Jean-le-Blanc ont réuni **80 personnes** au total dont 13 salariés d'associations de protection de la nature et 67 bénévoles répartis dans les 4 départements : 20 bénévoles en Charente-Maritime, 11 personnes en Charente, 26 observateurs dans les Deux-Sèvres et 5 membres actifs épaulés par 18 bénévoles en Vienne.

Ainsi, **75 couples cantonnés ont été identifiés en Poitou-Charentes et 52 aires de nidification ont pu être localisées**, dont 36 nichées ont abouti à l'envol du jeune. Le succès de reproduction du Circaète en Poitou-Charentes est par conséquent estimé à plus de 67 % en 2025. Cette productivité est dans la moyenne nationale, estimée entre 50 % et 77 % selon les régions. **Un jeune oiseau a également pu être équipé d'une balise GPS.**



Figure 3 : Circaète Jean-le-Blanc © Martin GRIENENBERGER

Formation des bénévoles et des professionnels

Afin d'améliorer nos connaissances sur les oiseaux forestiers de notre territoire, des bénévoles des associations de protection de la nature ont été formés dans chaque département depuis 2022. Ces formations, en salle pour la partie théorique, puis sur le terrain pour la partie pratique, ont **permis à plusieurs centaines de personnes de prendre connaissance du programme et être initiées à l'identification visuelle et auditive des oiseaux forestiers.**

Sensibilisation des partenaires

Des actions de sensibilisation et de concertation ont été menées tout au long de l'année **auprès des partenaires forestiers et institutionnels**, notamment l'Office national des forêts, le Centre national de la propriété forestière et l'Office français de la biodiversité. Ces échanges ont porté sur la prise en compte des enjeux liés aux oiseaux forestiers dans la gestion des boisements, à travers des réunions techniques, des sorties de terrain et la participation à différents comités de pilotage. Une attention particulière a été accordée au suivi et à la transmission des informations concernant les **aires de Circaète**

Jean-le-Blanc en forêt publique, ainsi qu'aux échanges autour des **actions en faveur de la biodiversité forestière et du suivi de la Cigogne noire**.

Sensibilisation des citoyens

Des actions de sensibilisation à destination du grand public ont également été conduites au cours de l'année afin de faire connaître les enjeux liés à la conservation des oiseaux forestiers et à la préservation de leurs habitats. Cette sensibilisation s'est notamment traduite par l'organisation de **sorties nature et de sorties d'écoute des oiseaux forestiers**, permettant aux participants de découvrir les espèces présentes sur le territoire, leurs habitats et les enjeux associés à leur conservation.

Conception d'un livret technique sur les bonnes pratiques favorables à la préservation de l'avifaune forestière

Un livret technique de bonnes pratiques de gestion sylvicole a également été conçu et imprimé à destination des gestionnaires forestiers. Ce document vise à accompagner la prise en compte des **enjeux liés à l'avifaune et aux chiroptères**, en proposant des recommandations favorables à la préservation des habitats et des espèces dans le cadre des pratiques de gestion forestière.

Rédaction d'un article de synthèse des actions Circaète en Poitou-Charentes

Initialement diffusée à l'échelle départementale sous le nom de « Lettre du Circaète en Vienne », cette publication a évolué en 2025 vers une version élargie à l'échelle du Poitou-Charentes. Cette « Lettre du Circaète » permet de valoriser les actions menées dans le cadre du suivi du Circaète Jean-le-Blanc, en proposant un retour sur les **principales actions conduites au cours de l'année, les résultats de suivi, ainsi que différentes anecdotes et observations de terrain** recueillies par les observateurs et partenaires impliqués dans le programme.

Baptiste CARRÈRE, chargé de missions ornithologiques à la LPO Poitou-Charentes, coordinateur technique du programme Oiseaux forestiers. Programme soutenu financièrement par la Région Nouvelle-Aquitaine et la Fondation Crédit Mutuel.

Les mares du Poitou-Charentes

Déclenché en 2020, le programme Mares en Poitou-Charentes continue son périple en faveur de la conservation et la protection des mares sur le territoire.

Trois grands objectifs articulent le programme depuis le lancement : le recensement des mares, la sensibilisation auprès du grand public par des manifestations officielles ainsi qu'un accompagnement des propriétaires motivés dans la gestion de leurs mares. Agriculteurs, particuliers, entreprises ou collectivités, les associations de protection de la nature apportent conseils et suivis sur la thématique.

L'année 2025 constitue un complément et une finalisation des accompagnements engagés sur ces dernières années. Ce sont la Région Nouvelle-Aquitaine, la Poule Rousse et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne qui nous ont permis de réaliser ces objectifs et de contribuer à la création et la restauration des milieux, représentant un budget de 14 000 euros par association sur deux ans. Par ces financements, **une cinquantaine de mares ont pu être créées/restaurées** sur des exploitations ou des parcelles communales.

Les résultats de 2025 démontrent **un besoin des locaux dans la compréhension de la préservation des mares** avec la mise en place de cinq réunions avec le réseau agricole, 33 rencontres sur les exploitations,

cinq accompagnements auprès des Communautés de communes et 26 avec des collectivités. La demande des particuliers est toujours aussi importante avec 38 sollicitations et une liste d'attente mise en place pour répondre au mieux à la demande croissante. Ces demandes sont de plus en plus récurrentes sans communication spécifique sur les enjeux des mares, justifiant bien une nécessité et une envie d'avancer à l'échelle locale. Toutes les manifestations et travaux menés sur les mares ont été publiés et valorisés dans la presse et les réseaux sociaux aboutissant à des retours positifs en ligne.



Figure 4 : Création d'une mare à Hiesse (16)



Figure 5 : Création d'une mare à Exideuil-sur-Vienne (16)

Forts de ces cinq années d'expérience, **les associations et Poitou-Charentes Nature souhaitent poursuivre l'aventure en déclinant le Plan National d'Actions en faveur des Mares** rédigé par la Société Nationale de Protection de la Nature à l'échelle du Poitou-Charentes en 2026.

Céline PAGOT, chargée de missions à CN et coordinatrice technique du programme avec l'aide de Manon TEILLAGORRY, chargé de missions à CN, Marc BRUNEAU, chargé de missions à DSNE, Lucie TEXIER, chargée de missions à VN et Jean RIVOIRE, chargé d'études à NE17. Projet réalisé avec le soutien financier du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine, la Poule Rousse et de l'Agence de l'eau Loire Bretagne.

Inventaire et suivi de la flore de Poitou-Charentes : flore des rivières et veille botanique

De 2023 à 2025, les botanistes des associations de PCN ont été mobilisés par un programme à deux volets distincts : flore des rivières et veille botanique.

Flore des rivières

Principal axe du programme : la **réalisation d'un état des lieux de la flore et de la végétation de nos cours d'eau**, ayant donné lieu à la collecte de **6200 données**.

Nos rivières avaient été peu étudiées jusqu'à présent, à l'exception de suivis Natura 2000 en Charente-Maritime. Elles hébergent pourtant des enjeux floristiques forts (*Oenanthe fluviatilis*, *Ceratophyllum submersum* et *Hydrocharis morsus-ranae* par exemple). Les observations empiriques des naturalistes témoignent d'une forte dégradation de ces cortèges depuis plusieurs décennies, mais aucun suivi à large échelle ne permet d'en mesurer l'ampleur.

Un protocole de suivi a été développé en lien avec les partenaires (en particulier le Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique (CBN SA)) et en se basant autant que possible sur les méthodologies préexistantes. Il a donné lieu à la mise en place en 2023 et 2024 d'un réseau de 336 tronçons de suivi de

50 m de long (84 par département) ; la moitié des masses d'eau ont été échantillonnées de manière représentative des entités paysagères et géomorphologiques de chaque département.

L'année 2025, dernière de ce programme a été consacrée à la fin de l'analyse des données et à leur valorisation :

- **publication d'un article dans la revue "Sciences Eaux & Territoires"** (publication des résultats et des données brutes en vue de faciliter de futures reconductions de ce suivi) <https://revue-set.fr/article/view/9481> ;
- **édition d'une plaquette à destination du grand public**, disponible auprès des associations de PCN ;
- organisation d'un **webinaire à destination des acteurs de l'eau** en décembre 2025.

Cet état initial montre la persistance locale d'herbiers diversifiés dans les rivières picto-charentaises, mais globalement que ces végétations sont rares et fortement dégradées, comme en témoignent leur valeur indicatrice moyenne « nutriments » et la forte présence d'espèces exotiques envahissantes.



Figure 6 : Hydrophytes sur le Thouet (79) © Stéphane BARBIER

Des prospections ciblées sur la flore patrimoniale des rivières (visite de stations anciennes, prospections de secteurs favorables) ont permis de relever **49 espèces patrimoniales** (dont 20 hydrophytes) au cours des deux années de relevés 2023 et 2024. Cependant, à peine la moitié des 102 stations historiques contrôlées ont été retrouvées.

Pas moins de **23 plantes exotiques envahissantes** ont été observées, sans protocole dédié. 8 sont des hydrophytes : 7 connues de longue date dans nos rivières, et une installée récemment dans la Charente (*Vallisneria spiralis*).

Veille botanique

Les associations de PCN sont régulièrement sollicitées par leurs partenaires et leurs adhérents suite à **des découvertes botaniques** ; certaines d'entre elles méritent d'être expertisées (comptage, évaluation des menaces). Par ailleurs, des découvertes et actions réalisées lors de programmes antérieurs (inventaire et conservation des messicoles notamment) pâtissent de l'absence de suivi après la période de financement, alors que **le maintien d'un contact régulier avec les propriétaires**, exploitants agricoles et gestionnaires **est souvent nécessaire pour la poursuite des actions de préservation impulsées**. Le programme "Veille botanique" répond donc à ces problématiques, en permettant aux botanistes de donner suite à ces diverses actions. Des comptes-rendus avec préconisations de gestion sont remis à certains propriétaires pour optimiser la gestion future.

Les multiples actions conduites – récolte conservatoire de graines, suivis stationnels, recherches ciblées de stations anciennes, chantiers de restauration, prise de contact avec des propriétaires, etc. – ont engendré **la collecte de 3800 données**.

Ce programme s'est déroulé en lien étroit avec le CBN Sud-Atlantique qui réalise aussi des suivis stationnels pour certaines espèces. Des échanges réguliers permettent d'optimiser la complémentarité de nos visites de terrain.

Stéphane BARBIER, chargé d'étude botaniques à Deux-Sèvres Nature Environnement et coordinateur technique du volet Flore des rivières ; Nathan LAVAULT, chargé d'études botaniques à Vienne Nature et coordinateur technique du volet Veille botanique. Ce projet a été réalisé avec le soutien financier des fonds européens FEDER et du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine. La mise en œuvre technique est réalisée par CN, DSNE, LPO France, NE17 et VN.

Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF)

L'inventaire permanent des ZNIEFF s'est poursuivi en 2025 sur le Poitou-Charentes.

Une nouvelle phase, coordonnée par la LPO et le Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique (CBNSA), a été mise en place avec l'ensemble des associations de protection de la nature. A savoir pour le volet faune : LPO et NE17 en Charente-Maritime, Charente-Nature en Charente, le GODS et DSNE en Deux-Sèvres et Vienne Nature et LPO en Vienne ; pour le volet flore le CBNSA gère l'ensemble des départements. PCN en a assuré la coordination financière.

En 2025, **ce sont 34 sites qui ont été travaillés**. Dans le détail, les actualisations de ZNIEFF ont porté sur 6 zones en Charente, 5 en Deux-Sèvres (dont une suppression/fusion), 6 en Charente-Maritime et 7 en Vienne, tandis que les créations de zone ont représenté 2 sites par département pour la Charente, la Charente-Maritime et la Vienne, et 4 sites pour les Deux-Sèvres.

Tout comme chaque année depuis 2015, afin de maintenir la fraîcheur des informations, **les données d'espèces et d'habitats déterminants ont été actualisées en fonction des données présentes dans les bases** (mise à jour automatique des données remontées à l'INPN et l'OBV, import des données de Faune-Nouvelle-Aquitaine.org) et en sollicitant d'autres experts sur certains groupes taxonomiques très spécifiques (ex : Poissons). Les ZNIEFF travaillées à la création font le plus souvent l'objet de prospections

terrain durant l'année de la création par les experts faune et flore, afin **d'affiner les espèces à enjeux et les contours**. Cette démarche est également appliquée si besoin pour certaines ZNIEFF actualisées peu prospectées ou pour lesquelles les données sont trop anciennes. Certains contours de zones ont ainsi pu faire l'objet de modifications afin de **retranscrire l'évolution de l'intérêt local de la zone et la prise en compte de l'amélioration des connaissances**, et en accord avec la méthodologie nationale de création et d'actualisation des ZNIEFF.

La DREAL a été une fois de plus le seul financeur du programme. L'optimisation de la plateforme d'actualisation des ZNIEFF de Nouvelle-Aquitaine développée spécifiquement par FAUNA et le CBNSA, continue depuis plusieurs années, et permet à celle-ci d'être de plus en plus fonctionnelle et efficace pour le travail à mener par les nombreux opérateurs. Pour rappel, cette plateforme régionale vient suppléer la plateforme développée par le MNHN au niveau national afin de permettre une meilleure gestion des contours des ZNIEFF en phase de travail (pas de module cartographique dans la plateforme nationale), une limitation des bugs et un accès facilité aux données du SINP (Système d'Information de la Nature et des Paysages) régional.

En 2025, **2 séances de CST Poitiers ont permis d'examiner 34 ZNIEFF en CSRPN** (Conseil scientifique régional du patrimoine naturel) :

- Le 16 janvier 2025, 17 ZNIEFF ont été rapportées, 5 pour les Deux-Sèvres, 8 pour la Vienne, 4 pour la Charente-Maritime ; 13 ZNIEFF ont reçu un avis favorable, 1 ZNIEFF un avis favorable sous condition et 3 ZNIEFF un avis défavorable.
- Le 17 avril 2025, 17 ZNIEFF ont été rapportées, 12 pour la Charente, 2 pour les Deux-Sèvres, 2 pour la Vienne, et 1 pour la Charente-Maritime ; 15 ZNIEFF ont reçu un avis favorable et 2 ont été ajournées.

En parallèle, les travaux d'harmonisation des méthodes d'inventaire et de validation des ZNIEFF à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine se sont poursuivis, sous l'égide de la DREAL et en collaboration avec les CBN Sud-Atlantique et Massif central (antenne Limousin), la LPO, Limousin Nature Environnement, le CEN et FAUNA. L'harmonisation est également menée au niveau national en lien avec le MNHN.

Sylvain FAGART, responsable d'équipe expertise à la LPO France et coordinateur technique du programme ZNIEFF. Le programme est mis en œuvre techniquement par CN, DSNE, GODS, LPO France, LPO PC, NE17 et VN.

Mise en œuvre d'actions du PNA en faveur de la Loutre en Poitou-Charentes

Les PNA ont pour objectif de mettre en place des actions de conservation ciblées sur les espèces menacées afin d'assurer un bon état de conservation de ces espèces sur le territoire.

Depuis plus de 20 ans, Poitou-Charentes Nature (PCN) et son réseau associatif départemental (Charente Nature, Nature-Environnement 17, Deux-Sèvres Nature Environnement, LPO France et Vienne Nature) ont développé des compétences dans le domaine de la mammologie et l'animation d'un réseau d'observateur. **Même s'il n'y a jamais eu de déclinaison régionale du PNA Loutre d'Europe à l'échelle du Poitou-Charentes, Poitou-Charentes Nature et son réseau associatif sont impliqués dans l'élaboration et la mise en œuvre d'actions en faveur de la Loutre sur le territoire du Poitou-Charentes chaque année.**

Dans le cadre du second PNA Loutre d'Europe, PCN et son réseau associatif ont proposé de déployer des actions inscrites dans le PNA à l'échelle du territoire du Poitou-Charentes sur la période 2024-2026. Ce

programme est réalisé grâce au soutien financier de l'Etat (DREAL Nouvelle-Aquitaine) par le biais des Fonds Verts et du fonds de dotation La Poule Rousse.

Sur les 7 actions du PNA, 6 sont déclinés en Poitou-Charentes. Elles ont pour objectifs :

- **d'améliorer la connaissance et assurer une veille écologique sur le territoire,**
- **d'appliquer des mesures de protection et une gestion conservatoire des habitats,**
- **de communiquer et sensibiliser les différents acteurs du territoire et le grand public**



Figure 7 : empreintes de Loutre © Anthony LE NOZAHIC

Les actions réalisées en 2025 sont les suivantes :

- Plus de **1000 données d'observations** directes/indirectes récoltées en 2025 en Poitou-Charentes grâce aux réseaux de bénévoles, salariés et autres acteurs intervenants sur les milieux aquatiques (Office Français de Biodiversité (OFB), Syndicats de rivières, CEN, PNR, Réserve Naturelle...) ;
- Mise à jour des cartes de répartitions de l'espèce sur la période 2021-2025 ;
- Recensement des **cas de mortalités routières (40 en 2025** dont 22 en Charente-Maritime) ;
- 1 formation professionnelle collective (DSNE, Vienne Nature, NE17, Charente Nature, LPO) sur la thématique suivante « Loutre et risque de collision routière », formation réalisée par le Groupe Mammalogique Breton ;
- 2 formations des services ouvrages d'art de la Charente et des Deux-Sèvres **pour une meilleure prise en compte de la Loutre d'Europe dans les projets d'aménagements** et pour une contribution aux données de collisions routières ;
- 10 ouvrages d'arts (OA) aménagés en faveur de la Loutre d'Europe par les services ouvrages d'arts de la Charente (6 OA) et de la Charente-Maritime (4 OA) en 2025 ;

- **299 ouvrages hydrauliques routiers diagnostiqués** pour la transparence des mammifères semi-aquatiques avec hiérarchisation du risque de collision routière et préconisations d'aménagements dans la Vienne ;
- 7 formations à la recherche de la Loutre d'Europe à destination des bénévoles en 2025 (2 en Charente, 3 en Charente-Maritime et 2 en Vienne) ;
- 1 animation grand public réalisée en Charente-Maritime ;
- **12 Havres de Paix signés en 2025** en Poitou-Charentes (1 en Charente, 9 en Deux-Sèvres et 2 en Vienne) ;
- Plusieurs accompagnements pour des sollicitations des services de l'Etat, de Conseils Départementaux, d'animateurs N2000 pour des conseils sur des aménagements, choix de gestion etc... ;
- Participation au COPIL du PNA Loutre.

Anthony LE NOZAHIC, chargé de mission à Charente Nature, coordinateur technique du programme PNA Loutre en Poitou-Charentes. Cette 2e année est soutenue financièrement par la DREAL dans le cadre des Fonds vert, par le Fond de dotation La Poule Rousse et est mis en œuvre par CN, DSNE, LPO France, NE17 et VN.

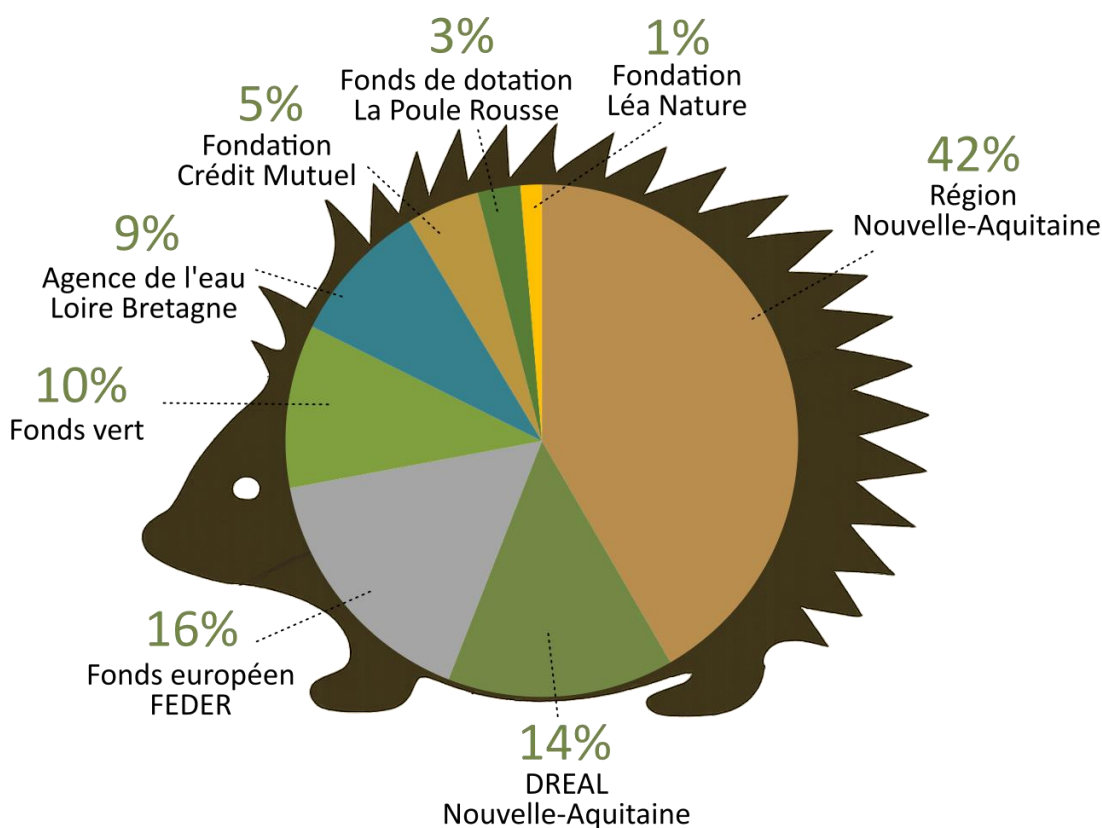


Figure 8 : Financement des programmes portés par Poitou-Charentes Nature

Enquête micromammifères en Nouvelle-Aquitaine

L'année 2025 a vu le programme "Enquête Micromammifères en Nouvelle-Aquitaine" repartir pour une nouvelle session de trois années supplémentaires ! Avec une voilure d'associations un peu réduite (FNE NA et PCN pour le volet coordination administrative régionale, GMHL -coordination technique régionale et actions de terrain-, Charente Nature et Cistude Nature), **ce programme continue de repousser les connaissances sur la répartition des espèces** de Micromammifères en NA !

Dorénavant et grâce aux années précédentes ainsi qu'aux nombreuses journées techniques, **le réseau est formé à toutes les méthodes d'identification des espèces** (capture, ostéo-identification, acoustique, identification par piège-photos...) : une montée en compétences et une harmonisation des pratiques et savoirs profitable à tous et toutes.



Figure 9 : Pelote de réjection à décortiquer © Candice MILLET

Maintenant que le programme "roule", il fournit de nombreuses données grâce aux animations décortiquage de pelotes à destination du grand public, aux actions de formation des bénévoles, et surtout grâce aux dizaines d'heures d'analyse de nos spécialistes !

Gabriel METEGNIER, directeur du Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin (GMHL), coordinateur technique du programme Micromammifères. Ce programme bénéficie du soutien financier du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine et des Fonds Européens FEDER. En Poitou-Charentes, ce programme est décliné techniquement par CN.

Chiroptères Cavernicoles Prioritaires en Nouvelle-Aquitaine

Ce programme d'ampleur, porté par FNE NA, financé par la DREAL (Fonds verts) et la Région NA, mobilise l'ensemble des structures de Nouvelle-Aquitaine œuvrant pour les chiroptères. Plus de 150 personnes (bilan provisoire) ont participé à ce programme en 2025, principalement sur les actions de terrain (comptages été/hiver et opérations de capture). Au total, ce sont **plus de 900 personnes qui ont contribué à ce programme depuis 2016**.

L'hiver 2024-2025, **plus de 700 sites différents ont pu être prospectés** (bilan provisoire), permettant de dénombrier plus de **70 000 chauves-souris** (toutes espèces confondues). Ces comptages permettent chaque année de contrôler les espèces marquées à l'aide de transpondeurs (grand rhinolophe, Murin à oreilles échancrées et Minioptère de Schreibers), mais aussi et surtout de suivre l'évolution des populations. Ainsi, **la Nouvelle-Aquitaine accueille plus de 25% des effectifs de Grand rhinolophe en hiver en France avec plus de 25 000 individus**. L'effort de contrôle déployé a permis de « scanner » près de 40 000 Grands rhinolophes au sein de 705 sites d'hibernation répartis au sein de 35 départements de France.

Concernant l'été 2025, **163 colonies de mise bas** des différentes espèces ciblées par le programme ont été dénombrées en Nouvelle-Aquitaine permettant de comptabiliser plus de **7 000 chauves-souris**. Là encore, ces suivis coordonnés à l'échelle de la région permettent de suivre et d'évaluer l'évolution des populations. En 2025, les opérations de capture afin de réaliser des prélèvements biologiques et de poursuivre le marquage individuel se sont réalisées au sein de 20 sites (**24 opérations de capture**). Au total, **4 370 chauves-souris ont été capturées permettant le marquage individuel** de 879 Grands rhinolophes, 2 656 Minioptères, et de 388 Murins à oreilles échancrées.

Ce programme collabore avec différents laboratoires de recherche, dont le LBBE de l'université de Lyon qui en est le partenaire historique, tout comme le CEBC-CNRS/ULR à Chizé. **Différents travaux sont en cours et concernent l'analyse de l'incroyable jeu de données de « Capture-Marquage-recapture »** obtenu chez le Grand rhinolophe, l'éco-épidémiologie (dont les coronavirus avec l'Institut Pasteur), la toxicologie, les déplacements et l'écologie du paysage. Sur ce dernier point, un travail de thèse s'est achevé et les publications ont été soumises. Pour 2026, l'objectif est toujours de poursuivre les comptages coordonnés en hiver et en été, seuls capables de produire des tendances à long terme des populations.

Concernant les opérations de capture, il s'agit désormais **d'assurer le suivi des principales colonies de Grand rhinolophe et de Murin à oreilles échancrées**, notamment en poursuivant la maintenance des lecteurs automatiques installés dans les colonies et permettant de contrôler les individus marqués. Grâce au développement de nouveaux partenariats, FNE NA, par son expérience, est désormais impliquée dans **un nouveau programme d'ampleur de recherche en épidémiologie**, à l'échelle européenne (programme OneBAT) porté par l'institut de virologie de Venise. Il vise à **étudier plus précisément les virus présents chez le Minioptère de Schreibers, espèce en danger critique d'extinction en Nouvelle-Aquitaine**, ainsi que les mécanismes de transmission, leurs rôles dans la conservation de l'espèce et leurs implications pour la santé humaine.

Ce programme se réalise en France en partenariat avec l'institut Pasteur, l'ANSES Nancy, le LBBE de Lyon, (FNE NA, LPO Auvergne Rhône-Alpes, CEN PACA, Groupe Chiroptères de Provence, Groupe Chiroptères de Languedoc-Roussillon, ANA-CEN Ariège).

Maxime LEUCHTMANN, responsable de projets naturalistes à NE17 et coordinateur technique du programme Chiroptères cavernicoles prioritaires. Décliné en Poitou-Charentes par CN, VN, DSNE, LPO Fr.

Coopération pour la conservation des Courlis cendrés nicheurs en Nouvelle-Aquitaine

Le projet Coopération pour la Conservation du Courlis cendré nicheur en Nouvelle-Aquitaine (COCONA) œuvre pour **tenter d'enrayer le déclin de ce limicole** nichant au sol, classé « vulnérable » en France. Ce projet porté par FNE NA s'étale de 2023 à 2027 et le GODS en assure la coordination technique.



Figure 10 : Courlis cendré © Eric CHAUVET

Cette deuxième année de suivi a permis de **recenser plus de 76 couples dans la région** et de suivre la reproduction de 69 couples en Deux-Sèvres, Vienne, Landes et Gironde. **Les mesures de protection de nichée mises en place sur 28 nids ont permis la production de 67 poussins et l'envol d'au moins 4 jeunes.** De plus, **12 individus ont été bagués et équipés de balises GPS**, ce qui permettra d'étudier leurs habitats de nidification et leurs trajets migratoires. Enfin, des actions d'animation, de formation et de communication ont été réalisées, principalement pour sensibiliser les acteurs du territoire aux enjeux de conservation de cette espèce.



Figure 11 : Courlis cendré © Christophe INGRAND

Jeanne BIENVENUT, chargée de missions au GODS et coordinatrice technique du programme Courlis cendré. Projet réalisé en partenariat avec les LPO Poitou-Charentes, Limousin et Aquitaine, Charente-Nature, la SEPANSO, le SIAEBVLEG, l'OFB, le LIENS-CNRS, le CESCO-MNHN et Poitou-Charentes Nature. Projet financé par le Fonds Vert et le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine.

Vieux Arbres, un patrimoine d'avenir en Nouvelle-Aquitaine

Initié depuis 2 ans, le programme « Vieux Arbres, un patrimoine d'avenir en Nouvelle-Aquitaine », est un projet collectif regroupant les associations naturalistes et porté par FNE NA.

Dans le cadre de son objet d'amélioration des connaissances et de protection de la biodiversité, FNE NA, à travers son réseau d'associations naturalistes, a décidé de proposer un programme sur les vieux arbres et les importants cortèges faunistiques associés. Ce programme qui s'étend sur plusieurs années (2024-2027) est soutenu par le Conseil Régional NA et un financeur privé : La Poule rousse (Fonds de dotation). Il vise à concilier la préservation, enrichissement des savoirs locaux sur la biodiversité et transmission des connaissances auprès grand public et des scolaires.

Petite unité d'un écosystème, les vieux arbres abritent une biodiversité extrêmement importante, capitale au sein d'une forêt, d'une haie, d'un réseau bocager, d'une ripisylve ou même dans un milieu urbain.

En effet, de fortes pressions sont exercées sur ces différents milieux, or à ce jour, aucune réglementation n'est prévue pour maintenir ces réservoirs de biodiversité abritant des enjeux biologiques forts sur les organismes saproxylophages, les picidés, les chiroptères...

D'autre part, les connaissances sur certains taxons, notamment les coléoptères saproxyliques, restent encore lacunaires. Ainsi, en partenariat avec l'OPIE (Office pour la Protection des Insectes et leur Environnement), des protocoles scientifiques rigoureux ont été déployés pour inventorier les cortèges faunistiques associés, notamment les coléoptères saproxyliques qui présentent le seul groupe indicateur pour évaluer l'état de conservation des forêts. En 2024, trois sites, en Vienne, en Haute-Vienne et en Deux-Sèvres ont ainsi été équipés de pièges, adjoints en 2025 par un site supplémentaire dans les Pyrénées Atlantiques. Si les résultats de 2024 étaient encourageants, ceux de 2025 ont permis de confirmer le fort intérêt de préservation de ces écosystèmes.

Sur 2024 et 2025, ce sont 10 826 spécimens qui ont été collectés sur les 4 sites. Parmi ces spécimens, 3 espèces sont identifiées en indice de patrimonialité 4 (IP4) et 33 espèces sont identifiées en indice de patrimonialité 3 (IP3). **Au total, 26 espèces sont indicatrices des forêts anciennes d'Europe de l'Est.** Ainsi, les espèces observées correspondent à 20% de la faune des coléoptères saproxyliques de la région, dont **plusieurs espèces sont des premières données en Limousin notamment.** En complément, d'autres espèces sont aussi étudiées : le Piqueprunes, les chiroptères cavernicoles, gastéropodes, oiseaux forestiers etc. Le bilan de ces 2 années est très satisfaisant et met en évidence la richesse associée aux vieux arbres et la nécessité de préserver ces milieux.

En parallèle des inventaires scientifiques, les citoyennes et citoyens ont été remobilisés afin de participer à l'enquête de l'OPIE « Enquête d'insectes » sur **le Lucane cerf-volant et la Rosalie des Alpes**. Un guide d'identification a été créé, plusieurs sorties crépusculaires, des présentations lors des événements (FIFO Ménigoute, Grand Lab'Eau-Bois Limoges, ...), des supports pédagogiques et des animations scolaires ont été organisées. Au total, depuis 2 ans, plus de **32 animations ont été menées pour une participation de 400 personnes.**

Enfin, parmi les actions déployées, Prom'haies propose une **expérimentation spécifique à la restauration des trognes en retard d'exploitation**. Les « trognes » ou arbres têtards sont des formes arborées créées et gérées par les agriculteurs dans l'objectif principal de produire du bois énergie récolté en hauteur sur des cycles réguliers.

Dans le cadre du programme, Prom'haies travaille donc sur la création d'itinéraires techniques, intégrant des formations avec des arboristes-grimpeurs, qui pourront être proposés aux propriétaires (majoritairement des agriculteurs). Ces itinéraires ont pour but d'accompagner la reprise du cycle de récolte en vue d'assurer la pérennité de l'arbre pour plusieurs décennies en cas de réussite de la restauration.

Audrey VAINÉ, coordinatrice de FNE Limousin et coordinatrice technique du programme Vieux Arbres. Ce programme est réalisé grâce au soutien financier du Conseil régional et de la Poule Rousse, et a été mis en œuvre par DSNE, NE17, GODS, VN, PCN, FNE Limousin, GMHL, Cistude Nature et Prom'Haies.

Plan Régional d'Actions en faveur des Chiroptères (PRAC)

Le PRAC est la déclinaison du Plan National d'Action (PNA) en faveur des chiroptères 2016-2025. Les PNA ont pour objectif de **mettre en place des actions de conservation ciblées sur les espèces menacées afin d'assurer un bon état de conservation de ces espèces sur le territoire.**

FNE Nouvelle-Aquitaine et Poitou-Charentes Nature coordonnent administrativement le PRAC et déclinent la coordination technique par ex-région. Sur le territoire du Poitou-Charentes, Charente Nature a pris en charge la coordination.



Figure 12 : Colonie de Murin à oreilles échancrées © Anthony LE NOZAHIC

10 fiches actions sont déclinées à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine et mises en œuvre sur chaque département par les associations. Les actions portent globalement sur la prise en compte des chauves-souris dans :

- les politiques publiques et les projets d'aménagements du territoire,

- le bâti, les ouvrages d'arts, les milieux souterrains
- la gestion forestière et les pratiques agricoles,
- l'éolien,

D'autres actions permettent l'amélioration des connaissances, la veille sanitaire et la mise en place d'action de sensibilisation, de formation et de mise en réseau.

L'année 2025 constitue la **huitième et dernière année de mise en œuvre des actions du PRAC NA**. Les actions réalisées sont les suivantes :

- Amélioration des connaissances par la **recherche et le suivi d'au moins 15 colonies estivales de Noctule commune** en Poitou-Charentes et 1 colonie estivale de Noctule de Leisler (Limousin). Dans le Limousin, un projet d'amélioration des connaissances à vélo par un bénévole a été mené dans 28 communes en Creuse et Haute-Vienne (704 km parcourus), permettant le recensement de 15 espèces différentes et 611 individus observés (découvertes de plusieurs colonies de Petit rhinolophe notamment) ;
- **Veille sanitaire** : un cas de mortalité anormale d'une dizaine de Pipistrelle commune au pied d'un immeuble a eu lieu dans le Limousin. Le réseau SMAC a été mobilisé pour réaliser les analyses ; En Poitou-Charentes, 60 cadavres de chauves-souris ont été envoyés à l'ANSES pour une veille sur la rage. Aucun cas positif à déclarer en 2025. Les associations ont pu participer à un webinaire spécifique « Coronavirus et chauves-souris : état des connaissances » ;
- Le GMHL a créé un document « **Guide pour la prise en compte des chiroptères dans les projets d'aménagements** » à destination des services de l'Etat et à la demande de la DDT23 ;
- Réponses aux consultations de diverses collectivités et entreprises sur des sujets liés à la rénovation de bâtiments, de ponts, l'éolien, le photovoltaïque, la pollution lumineuse... ;
- Une intervention a été réalisée sur la thématique « **La pollution lumineuse et les chiroptères** » par Charente Nature dans le cadre du réseau « Sentinelles de la nuit » mené par FNE NA ;
- Contribution à la stratégie nationale des aires protégées pour les sites majeurs à chiroptères ;
- Six réunions dans 6 départements (16, 17, 79, 87, 23, 19) ont été menées pour échanger sur la **stratégie de sécurisation des gîtes** à chiroptères dans les départements respectifs et avec les acteurs concernés pour chaque territoire (CEN, LPO, CD, DDT, OFB, DREAL...) ;
- 1 nouveau projet d'APPB a été lancé dans la Vienne sur la carrière des Sablons ;
- Déploiement de l'opération « refuge chauves-souris » avec au moins **29 nouveaux refuges signés** et des réponses apportées pour au moins **193 sollicitations « SOS Chauves-souris »** (Poitou-Charentes et Limousin) ;
- **2 sites estivaux aménagés** pour favoriser la conservation de colonie de chauves-souris ;
- 3 actions de sensibilisation ont été menées auprès des services de la DRAC en Poitou-Charentes, dans le Limousin et en Aquitaine ;
- 1 réunion d'échange a eu lieu avec le service rénovation du bailleur social NOALIS afin de proposer un projet de convention de partenariat pour assurer une prise en compte des chauves-souris (et oiseaux) dans les projets de rénovation. Cette convention devrait se mettre en place en 2026 ;
- **2 formations à l'expertises des chauves-souris dans les ouvrages d'arts** ont été menées dans le Limousin et en Poitou-Charentes à destination des syndicats de rivières ;
- 1 action d'information et de sensibilisation a été menée par le GMHL en partenariat avec le PNR de Millevache auprès des propriétaires forestiers dans le périmètre du PNR ;

- En Charente-Maritime, la LPO a organisé une journée de formation sur la prise en compte de la faune des arbres à destination des élagueurs professionnels, étudiants, formateurs et agents de collectivités ;
- Poursuite de l'observatoire acoustique des milieux prairiaux en Limousin ;
- Organisation de la **12ème édition du stage régional Nouvelle-Aquitaine sur l'écologie acoustique** des chiroptères d'Europe aux Battements d'Ailes dans le Limousin, organisée par le GMHL et animée par le GMHL, Charente Nature et ENCIS Environnement ;
- En Poitou-Charentes, **13 nuits de la chauve-souris** ont été organisées en 2025 permettant de sensibiliser environ **338 personnes** ;

Anthony LE NOZAHIC, chargé de missions à Charente Nature et coordinateur technique du PRAC en Poitou-Charentes. Ce programme a été financé par la Région Nouvelle-Aquitaine, la DREAL Nouvelle-Aquitaine et les Fonds Vert. Participation de CN, DSNE, VN et NE17 en Poitou-Charentes.

Plan Régional d'Actions en faveur des Mulettes de Nouvelle-Aquitaine (PRAM NA)

Suite à sa validation en juin 2024, 2025 a été la **première année de mise en œuvre** du Plan Régional d'Actions en faveur des Mulettes de Nouvelle-Aquitaine (PRAM-NA) qui fait également office de déclinaison régionale du PNA Grande Mulette.

Les actions d'amélioration des connaissances se sont poursuivies cette année avec **une centaine de jours de prospection dans les cours d'eau** de la région et la réalisation de **20 nouveaux points d'échantillon pour les recherches des espèces par ADNe** (ADN environnementale). **En Poitou-Charentes, ces prospections ont notamment permis de découvrir de nouvelles populations de Mulette épaisse (Charente, Deux-Sèvres) et d'Anodonte comprimée (Deux-Sèvres) qui sont toutes deux des espèces patrimoniales.**

Les actions de gestion et de protection se sont principalement traduites par l'accompagnement des services de l'Etat (DDT, OFB), de syndicats de rivières, de FDAPPMA, etc. pour la prise en compte des mulettes dans le cadre de travaux se déroulant au sein de cours d'eau.

Dans le cadre des actions d'animation du réseau d'acteurs du territoire, **7 comités techniques territoriaux** ont été organisés regroupant près de 100 participants (DDT, OFB, EPCI-GEMAPI, FDAPPMA, FFESSM-CSNA, CEN, syndicats de rivière...). De plus, **une dizaine de formations** autour de la thématique des mulettes a été également suivie par une centaine de participants.

Pour en savoir plus : https://fne-nouvelleaquitaine.fr/system/files/inline-files/2024.06.06%20-%20PAM-NA%20%28FNE%20NA%29_Vf.pdf

Miguel GAILLED RAT, coordinateur à Vienne Nature et coordinateur du programme Mulettes en Nouvelle-Aquitaine. Programme financé par la DREAL Nouvelle-Aquitaine et le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine ; porté par France Nature Environnement Nouvelle-Aquitaine. Réalisation technique par Charente Nature, Cistude Nature, Deux-Sèvres Nature Environnement, FNE Limousin, LPO France, Nature Environnement 17 et Vienne Nature.

Plan National d'Actions Grande Mulette

La Grande Mulette est une espèce de bivalve dulçaquicole protégée en France, en Europe et inscrite comme **en danger critique d'extinction sur la liste rouge mondiale (UICN, 2021) et nationale (UICN, 2021)** des espèces menacées. Actuellement, les populations mondiales les plus importantes connues sont localisées au sein du territoire du Poitou-Charentes dans les rivières et fleuves : Dronne, Charente, Vienne et Creuse.

Cette espèce bénéficie d'un Plan National d'Action (PNA) validé en 2022 et qui prévoit près d'**une vingtaine d'actions visant sa préservation**. Il est animé par Mme Richard Nina de l'Université François-Rabelais de Tours

(CETU Elmis Ingénierie). Le Plan Régional d'Actions en faveur des Mulettes de Nouvelle-Aquitaine (PRAM-NA) validé en 2024 fait office de déclinaison régionale du PNA. A ce titre, les associations de Poitou-Charentes Nature ont participé au comité de pilotage annuel de ce PNA ou elles ont pu présenter les actions menées en faveur de l'espèce sur leur territoire.



Figure 13 : Grande Mulette © Miguel GAILLED RAT

Miguel GAILLED RAT, coordinateur à Vienne Nature et coordinateur de la mise en œuvre du Plan Régional d'Actions en faveur des Mulettes de Nouvelle-Aquitaine.

Plan National d'Actions Libellules en Nouvelle-Aquitaine

Cette déclinaison régionale du Plan National d'Actions (PNA) en faveur des Odonates coordonnée par le CEN Nouvelle-Aquitaine a été validée début 2023. **Ce plan vise 27 espèces de la région et propose 12 actions.**

Poitou-Charentes Nature assure la coordination et la mise en œuvre de ce plan sur le territoire du Poitou-Charentes. En 2025, les **actions de formations se sont poursuivies avec 13 séances et 227 participants.**

La **journée régionale annuelle** a été organisée à Chepniers le 9 juillet par NE17 et a rassemblé 23 personnes provenant des APNE (associations de protection de la nature et de l'environnement) et du CEN. En termes de connaissances des prospections ciblées sur des espèces de milieux courants et stagnants ont été mises en œuvre par les associations dans les 4 départements. Le suivi des odonates gomphidés et anisoptères prioritaires (SOGAP) s'est poursuivi avec des inventaires au sein de 26 placettes localisées au sein de 9 cours d'eau picto-charentais.

Miguel GAILLED RAT, coordinateur à Vienne Nature et coordinateur de la déclinaison régionale du PNA en faveur des Odonates pour le Poitou-Charentes. Programme financé par la DREAL Nouvelle Aquitaine, le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine, les fonds européens FEDER et l'Agence de l'eau Adour-Garonne ; porté par le Conservatoire d'espaces naturels Nouvelle-Aquitaine et mise en œuvre en Poitou-Charentes par CN, DSNE, LPO France, NE17 et VN.

PNA Papillons en Nouvelle-Aquitaine

Depuis 2021, le CEN NA coordonne la déclinaison régionale du Plan National d'Actions Papillons de jour qui se décline autour de quatre axes habituels et **porte sur les Rhopalocères et Zygènes protégés et/ou inscrits sur liste rouge** soit 22 espèces des milieux thermophiles ouverts, 11 des milieux humides ouverts et 3 des formations boisées.

En 2025 sur le Poitou-Charentes, **le volet « amélioration des connaissances » a permis de poursuivre des prospections de terrain**. Le suivi de l'Azuré des sanguisorbes est poursuivi en Charente sur les 2 dernières stations du territoire, toujours fragiles, via plusieurs protocoles. Celui sur l'Azuré des mouillères est réalisé par GEREPI sur la dernière station picto-charentaise sur le Pinail, où la pérennité de la population a été évaluée. L'évolution de la répartition de la plante-hôte a ainsi été mesurée. D'autres suivis ont été poursuivis sur le Fadet des laiches en Charente, la recherche de zygènes ainsi que la prospection pour plusieurs espèces cible (Virgule, Azurés du plantain et du mélilot, Nacrés de la filipendule et des sanguisorbes, Grand Collier argenté).

Pas moins de **6 camps de prospections** ont été organisés pour étudier Fadet des laiches, Cuivré des marais (camp régional), Bacchante, Damier de la succise et Azuré du serpolet sur les 4 départements, ayant mobilisé pas moins de 69 personnes !

Sur **le volet « protection et gestion »**, la conservation des dernières populations d'Azuré des mouillères et d'Azuré de la Sanguisorbe ont été poursuivies, notamment en vue **d'étudier une transplantation de la population de cette première espèce, au regard de la menace du dérèglement climatique pesant sur la station**. Pour l'Azuré de la Sanguisorbe, une étude est en cours pour évaluer la faisabilité d'un renforcement de la population. De nombreux sites à sécuriser ont fait l'objet d'actions d'alerte, de surveillance sur chacun des départements, plus particulièrement en Deux-Sèvres. Plusieurs assistances techniques ont également eu lieu auprès d'animateurs de sites Natura 2000, pour des sites gérés par le CEN NA... Enfin des **chantiers de sauvegarde de stations menacées** continuent d'être organisés en mode participatif, soit 1 en 17, 3 en 79 et 1 en 86.

Pour **les actions d'« information et sensibilisation »**, de nouvelles formations ont été réalisées, notamment pour la brigade 86 de l'OFB. Six sorties de formation à l'identification ont été poursuivies en Charente et Vienne, qui ont rassemblé 132 personnes.

Enfin, **le volet « gestion du plan »** a consisté en l'organisation d'un comité technique Poitou-Charentes en octobre ainsi qu'en divers échanges entre les référents territoriaux pour organiser les actions et le 1er séminaire régional sur le terrain ainsi que 4 webinaires.

Pour plus d'informations sur le programme : <https://papillons.pnaopie.fr/nouvelle-aquitaine/>

Nicolas COTREL, directeur de DSNE et coordinateur technique pour PCN de ce PNA, avec l'appui de Candice MILLET et pour le volet administratif, ainsi que S. DUCEPT (VN), D. SUAREZ (CN), Y. SELLIER (GEREPI), C. MICALLEF (NE17) et S. FAGART (LPO). Programme financé par la DREAL Nouvelle-Aquitaine, les fonds européens FEDER et l'Agence de l'eau Adour-Garonne et porté régionalement par le CEN Nouvelle-Aquitaine.*

**GEREPI association de gestion de la réserve du Pinail (86).*

Reptiles et Amphibiens de Nouvelle-Aquitaine

Le programme Reptiles et Amphibiens de Nouvelle-Aquitaine (RANA) est porté administrativement et techniquement par l'association Cistude Nature à l'échelle régionale. En Poitou-Charentes, sa mise en œuvre repose sur l'implication de CN, NE17 et VN, qui contribuent aux différents volets du programme : animation du réseau, amélioration des connaissances, conservation des espèces et sensibilisation du public.

En 2025, les trois associations ont participé à **l'animation du réseau herpétologique** régional à travers **l'organisation de sorties nature, de prospections, de formations et d'actions de sensibilisation**. Vienne Nature a notamment proposé plusieurs rendez-vous consacrés à la découverte des amphibiens et reptiles ainsi que des prospections ciblées sur des espèces patrimoniales comme le Sonneur à ventre jaune. Charente Nature a organisé des animations de découverte, tandis que Nature Environnement 17 a mobilisé bénévoles et naturalistes autour de sorties de terrain, de réunions du réseau SOS Serpents et d'un chantier participatif consacré à la création d'un gîte à reptiles.

L'amélioration des connaissances constitue un autre pilier du programme. Les associations ont poursuivi **la collecte et la transmission de données naturalistes** via leurs plateformes départementales, alimentant le portail régional RANA <https://ra-na.fr/atlas/> et les cartes de répartition des espèces. Elles participent également aux **suivis à long terme des populations** de reptiles dans le cadre du programme national **POP Reptiles**. En 2025, plusieurs sites ont ainsi été suivis, contribuant à documenter l'évolution des populations de serpents, lézards et orvets à l'échelle régionale.

Le programme comprend également un important **volet de conservation**. Dans la Vienne, plusieurs opérations de **création ou de restauration de mares** ont été réalisées afin de favoriser la reproduction des amphibiens. En Charente-Maritime, un nouvel **hibernaculum** a été aménagé pour offrir des conditions d'hivernage favorables aux reptiles.

Enfin, les associations se sont investies dans **la diffusion des connaissances et la médiation** auprès du grand public via la presse, la radio et sur les réseaux sociaux et du dispositif **SOS Serpents**. L'ensemble de ces actions contribue à une meilleure connaissance et à une meilleure prise en compte des amphibiens et reptiles dans les territoires.

Candice MILLET, chargée de mission à Poitou-Charentes Nature

6

**PROGRAMMES
POITOU-CHARENTES**

10

**PROGRAMMES
NÉO-AQUITAINS**



EAU & JURIDIQUE

La deuxième thématique incontournable à Poitou-Charentes Nature, après la biodiversité, est l'eau. En effet, notre fédération représente son réseau en siégeant dans plusieurs instances de décisions liées à l'eau comme les commissions locales de l'eau (CLE), elles-mêmes rattachées à des schémas d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) par bassin hydrographique. Nous y portons la voix de la nature et de l'intérêt général, et lorsque les démarches de concertation ne suffisent plus, nous portons également cette voix auprès des instances juridiques.

Bassin de la Boutonne

En 2025, **SOS Rivières a continué de représenter les usagers non économiques en CLE de SAGE Boutonne et dans les lieux de gouvernance de l'eau en Charente Maritime** : Comité de ressource en eau (CRE), Syndicat mixte des réserves de substitution (SYRES), et autres réunions plus techniques comme les COPIL, commissions technique PTGE, PPG,... etc. pour des sujets variés dont nous retiendrons le plus emblématique : la définition des débits biologiques (ce qui tient lieu en Adour-Garonne du « H » de « HMUC » de Loire-Bretagne).

Nous avons également répondu à de nombreuses sollicitations d'associations, d'étudiants, de chercheurs et de journalistes sur le sujet de la Boutonne.

L'événement le plus marquant de l'année est sans nul doute **la fin de notre parcours juridique administratif contre les projets de bassines**. Après un jugement favorable en première instance, nous avons été déboutés en cours d'appel à Bordeaux et le conseil d'état n'a pas jugé notre ultime recours recevable. Les bassines sont donc théoriquement constructibles.

Le projet initial des 21 bassines (+ 1 à retaper) a été revu par ses promoteurs pour une révision à la baisse en raison du coût et de la défection d'un certain nombre de fermes.

Après des réunions opaques en début d'année, ce n'est plus qu'une bassine qui est annoncée par l'association des irrigants en fin d'été, puis 6 en comité consultatif du SYRES en Novembre (pour info, en dernier CRE de cette année, le préfet en annonce maintenant 3 !) : face à cette confusion, nous avons décidé d'organiser une réunion publique d'information.

Fin janvier 2026, malgré les menaces et les intimidations, nous avons pu réunir plus de 250 personnes à St Jean d'Angély, sous la protection d'une 50 aine de gendarmes et face à 150 irrigants venus de toute la région Poitou-Charentes.



Dans cette ambiance, l'exercice a été compliqué et le contenu un peu étouffé.

Mais nous étions nombreux, solidaires (8 stands associatifs étaient présents), somme restés calmes et pacifiques face à une horde agressive et insultante de gens venus pour en découdre. Tous nos auditeurs n'étaient pas des militants, juste venus pour s'informer.

Un grand nombre d'entre eux a été estomaqué par une telle violence.

Malgré nos tentatives de dialogue, cette partie de la profession agricole, forte des manifestations récentes et de l'appui du gouvernement, bloque pour le moment toute discussion sur le sujet, dans l'attente « des décisions d'en haut » (sic). Comme elle bloque toutes décisions sur la mise en place des débits biologiques ou la mise en œuvre des obligations et engagements préalables à la construction de leurs bassines, qui iraient un peu trop dans le sens de la protection des milieux et de l'environnement.

Comment l'état des milieux pourrait-il s'améliorer ?

Nous devons nous attacher à une grande vigilance sur ces enjeux pour l'exercice 2026, en continuant de nous impliquer dans les instances.

Pascal BITEAU, Président de SOS Rivières et Environnement, représentant PCN à la CLE du SAGE Boutonne,

SAGE du Thouet

Nous avons poursuivi en 2025 notre implication au sein de la CLE du SAGE Thouet, instance de concertation chargée de définir et suivre la politique de gestion de l'eau sur le bassin versant du Thouet. Cette participation permet de porter la voix des associations de protection de l'environnement dans les débats relatifs à la qualité de l'eau, à la préservation des milieux aquatiques et à la gestion équilibrée de la ressource.

Au cours de l'année, les représentants du réseau ont participé aux réunions du bureau de la CLE, aux séances plénières ainsi qu'aux travaux techniques liés à l'étude HMUC (Hydrologie, Milieux, Usages et Climat). **Les échanges ont porté sur de nombreux sujets structurants** : avis sur des documents d'urbanisme, communication et gouvernance du SAGE, validation des rapports d'activité, suivi des programmes de protection de la ressource en eau, organisation de la gestion quantitative, préservation du bocage, projets d'aménagement, développement de l'agrivoltaïsme, définition d'indicateurs de suivi du SAGE et élaboration de la feuille de route de la CLE. **Une part importante des travaux a également concerné l'étude HMUC, destinée à améliorer la connaissance du territoire et à anticiper les effets du changement climatique sur la ressource en eau.**

Notre réseau a particulièrement veillé à faire remonter les atteintes constatées à l'environnement. Dès le début de l'année, plusieurs dossiers issus de l'outil Sentinelles de la Nature ont été présentés au bureau de la CLE : vente illégale d'un étang à Terves, destruction de zones humides et arrachages de haies à Cirières et Noirterre. **Si ces signalements ont pu être portés à la connaissance des membres de la commission, les débats ont montré la persistance de visions divergentes sur ces enjeux.** Nos représentants ont néanmoins maintenu leur vigilance sur la protection des haies, des zones humides et des milieux aquatiques, en rappelant leur rôle essentiel dans la préservation de la biodiversité, de la qualité de l'eau et de la résilience des territoires face au changement climatique.

Tout au long de l'année, le réseau a également défendu une meilleure transparence dans le fonctionnement de la CLE. Une attention particulière a été portée à la nécessité que les sujets examinés en bureau soient également présentés et discutés lors des séances plénières, afin de garantir une information complète de l'ensemble des membres. Cette exigence de transparence s'est accompagnée d'un suivi attentif des travaux de planification et d'évaluation du SAGE, notamment lors des discussions relatives au tableau de bord et aux indicateurs permettant de mesurer l'avancement des objectifs fixés pour le territoire.

Par cette présence régulière et constructive, notre réseau contribue à faire entendre les enjeux environnementaux dans les politiques locales de l'eau et à promouvoir une gestion durable de la ressource, conciliant préservation des milieux naturels et usages du territoire.

Anne-Marie ROUSSEAU, membre de DSNE et représentante de PCN à la CLE du SAGE Thouet

L'irrigation et ses réserves de substitution : un défi pour le territoire de Poitou Charentes

Depuis 2023, ces dossiers sont toujours d'actualité. Pour chaque bassin et sous-bassin, des autorisations d'installation ont été prescrites et par conséquent ont des procédures de recours spécifiques :

Le bassin du Clain

En 2025, PCN s'est engagé (avec la Confédération Paysanne de la Vienne, la LPO, UFC-Que choisir de la Vienne et Vienne Nature) dans **un recours devant le Tribunal administratif de Poitiers contre l'arrêté interdépartemental portant renouvellement de l'autorisation unique pluriannuelle de prélèvement d'eau pour l'irrigation agricole à l'Organisme Unique de Gestion Collective du bassin du Clain**. Nous demandons que soit enfin respectés les volumes de prélèvement établis dans le cadre de l'étude scientifique Hydrologie-Milieus-Usage-Climat (HMUC).

Le 5 novembre 2025, **les APNE espéraient une validation définitive de l'étude HMUC** par la CLE du SAGE Clain. **Le vote a été annulé** sur demande du préfet de la Vienne, sous la pression du lobby des mégabassines, en raison des « difficultés à préserver l'ordre public et protéger l'intégrité des personnes ». Une « démocratie à sec » ! C'est le titre d'un rapport de Greenpeace sorti en 2025 où il est question de la CLE du SAGE Clain entre autres (<https://www.greenpeace.fr/espace-presse/democratie-a-sec-greenpeace-revele-comment-les-lobbies-agricoles-manipulent-la-gestion-de-leau-avec-la-complicite-de-letat/>).

Concernant la construction de 6 réserves dites de substitution de la Pallu et l'appel engagé par le ministère de l'écologie contre l'annulation de l'arrêté par le tribunal administratif de Poitiers, aucun mémoire n'a été produit par les parties prenantes en 2025. Nous sommes **toujours dans l'attente d'une décision** de la cour administrative d'appel de Bordeaux.

L'élaboration du projet territorial de gestion de l'eau (PTGE) du bassin du Clain s'est poursuivi en 2025 sous l'animation du Conseil Départemental de la Vienne avec pour principale ambition la réalisation de stockage de l'eau pour l'irrigation agricole sans débattre des cultures irriguées.

Régis OUVRARD, Délégué territorial de la LPO Poitou-Charentes, référent et représentant de PCN pour le bassin du Clain

Le bassin de l'Aume Couture

Quelques rappels

- Le bassin Aume-Couture, d'une superficie de 467 km² et à cheval sur 3 départements (16, 17 et 79), est inclus dans le bassin Charente. **L'irrigation y représente 87 % des prélèvements en eau**. L'Association syndicale autorisée des irrigants de ce bassin (dite ASA Aume-Couture), compte environ 50 exploitants.
- 10 retenues privées, construites début des années 2000, sont déjà exploitées sur le bassin pour un volume total de 1,6 millions de m³ d'eau.

- L'ASA a prévu en plus la réalisation d'une deuxième tranche de réserves :
 - en première tranche, 4 retenues ont été autorisées et réalisées entre 2008 et 2012, pour un volume total de 1,4 millions de m³.
 - en deuxième tranche : c'est le projet actuel de 9 réserves, objet de nos contentieux...

Le projet actuel

- Selon les données de l'ASA (dossier enquête publique...) :
 - le bassin comprend 418 exploitations agricoles ;
 - le nombre d'exploitations d'irrigants est estimé à 76 ;
 - la superficie irriguée totale s'élève à 3 300 ha ;
 - l'ASA déclare 22 exploitants raccordés aux 9 réserves, mais en réalité seulement 19 exploitants seraient bénéficiaires des 9 réserves...
- Le projet actuel porte sur stockage utile total de **1 660 000 m³** d'eau (pour 6 réserves en Charente et 2 en Deux-Sèvres). Pour le remplissage : 8 réserves alimentées par 13 forages puisant dans la nappe phréatique du jurassique supérieur + 1 réserve puisant directement en rivière Aume. Il restera 58 prélèvements (forages) en été, pour un volume de 1 870 000 m³.
- Le coût prévu de l'opération (2018) s'élève à **12 millions d'euros, dont 70 % d'argent public**, soit au minimum 8,4 millions d'euros à la charge des citoyens-consommateurs d'eau. Données inconnues : répartition du coût des investissements ; part de l'Agence de l'eau ? part de la Région ? part de l'ASA ? part de chaque irrigant raccordé ? part des irrigants membres de l'ASA non raccordés ? coût du fonctionnement et répartition ?
- Projet démesuré / exemple : la longueur des canalisations à créer à travers champs, voies de circulation, cours d'eau, ... : 18 964 mètres en tout, dont plus de 3 km pour 3 réserves
- Volumes prélevés dans le bassin pour l'irrigation :
 - **après construction des 9 réserves, le volume prélevable en période printemps-été, serait de 1 870 000 m³.**
 - le volume total prélevé en hiver sera de : $1,66 + 3,05 = 4\,710\,000\text{ m}^3$
 - volume total annuel prélevé par 76 irrigants : $4,71 + 1,87 = 6\,508\,000\text{ m}^3$
- L'enquête publique s'est déroulée du 12 février au 13 mars 2020. Nombreuses et très majoritaires observations opposées au projet, dont commune de Longré où 2 réserves... En conclusion de son rapport, malgré les négatives (public, élus...) le commissaire enquêteur émet un avis favorable, avis néanmoins assorti de deux fortes "recommandations" valant réserves (relocalisation des sites d'implantation de 2 réserves).
- Par arrêté inter-préfectoral du 20 janvier 2021, les préfets de Charente, Charente Maritime et Deux-Sèvres ont accordé à l'ASA Aume-Couture l'autorisation sollicitée.

Le point sur le juridique en cours

L'association APAPPA, accompagnée de la LPO France et de PCN, a déposé un recours devant le Tribunal Administratif (TA) de Poitiers le 27 mai 2021. Le TA a rendu un avis favorable au recours le 3 octobre 2023 en annulant l'autorisation préfectorale. Mais les irrigants de l'ASA et le Ministère de l'Ecologie ont fait appel les 3 et 4 septembre 2023. Après l'échange habituel des mémoires, l'instruction est close le 8 septembre 2024.

Tout au long de l'année 2025 : rien ne se passe, nous restons en attente d'une date d'audience ! Mais celle-ci arrive enfin et l'audience a lieu le 3 mars 2026. Coup de théâtre : les juges envisagent un sursis à statuer et se prononcent pour un renvoi à une nouvelle audience. D'où de nouveaux échanges de

mémoires et aujourd'hui (11 mai 2026) nous sommes à nouveau en attente de nouvelles dates de clôture de l'instruction et d'audience !

Claude MATARD, membre de l'APAPPA et référent juridique PCN pour le dossier Aume Couture

Le bassin de la Sèvre niortaise et du Marais poitevin

Tout d'abord, un rappel fait pour l'année 2024 :

Au début du mois de février 2024, la SA coop de l'eau 79 avait signalé le **coup d'envoi du chantier de sa quatrième mégabassine : celle d'Épannes**.

Le 18 décembre 2024, la Cour d'Appel Administrative (CAA) de Bordeaux a rendu son jugement en réponse au recours de notre Collectif interasso. La CAA estime que les éléments au dossier permettent de caractériser l'importance capitale pour la survie de cette espèce de la population d'outardes canepetières installée dans le secteur de la zone de protection spéciale de la Plaine de La Mothe-Saint-Héray-Lezay. La cour retient que pour les quatre réserves les plus proches de cette zone, le projet est, compte tenu de ses caractéristiques, de nature à détruire tout ou partie de l'habitat de cette espèce et lui porte une atteinte caractérisée. Elle juge donc que l'autorisation délivrée par l'État est illégale faute de prévoir une dérogation « espèces protégées » comportant des mesures de protection pour l'outarde canepetière pour ces quatre réserves situées aux lieux-dits « Bois de la Châgnée » à Saint Sauvent (SEV14), « Les Terres Rouges » à Sainte-Soline (SEV15), « La Queue à Torse » à Messé (SEV24) et « La Voie du Puits » à Mougou (SEV26). Elle estime, en revanche, qu'un tel risque n'est pas caractérisé pour les autres réserves.

Et quelle est l'évolution dans le domaine des « bassines » en 2025 ?

Le Projet Territorial de Gestion de l'Eau (PTGE) Sèvre Niortaise, qui concerne la SA Coop de l'eau 79, a été relancé, et il est, bien entendu, important de le suivre de près.

Les études Hydrologie-Milieus-Usage-Climat (HMUC), réalisées pour la détermination des volumes prélevables, pourraient remettre en cause les volumes du protocole de la SA Coop de l'eau 79.

En l'absence d'une nouvelle autorisation unique pluriannuelle de prélèvement d'eau pour l'irrigation agricole (AUP), il y a une obligation de respecter le jugement de juin 2024 avec une baisse importante des volumes autorisés pour le prélèvement, en été, sur le territoire de la SA Coop de l'eau 79.

En novembre 2025, le journal « Mediapart » signale que les services de l'État ont prescrit des fouilles sur deux des sites concernés par les projets des bassines de la SA Coop de l'eau 79. Des traces de civilisation gauloise et néolithique auraient été identifiées. **Il semblerait que la SA Coop de l'eau devrait financer les fouilles si elle tenait à poursuivre ses projets sur les deux sites en question.**

En décembre 2025, les quatre mégabassines dont l'autorisation avait été suspendue, le 18 décembre 2024, par le jugement de la CAA de Bordeaux n'ont toujours pas vu leur statut modifié...en l'absence d'une dérogation obtenue. Le 12 décembre 2025, le préfet des Deux-Sèvres a indiqué, dans le cadre d'un interview accordé à la « Nouvelle République 79 » qu'« une régularisation est en cours. »

Klaus Waldeck, trésorier de PCN et représentant de PCN dans le Collectif Interassociatif

Collectif Inter-associatif – bassin Sèvre Niortaise – Mignon

Tout d'abord, quelques rappels faits pour l'année 2024 :

En 2024, plusieurs communiqués de presse (CP) avaient été utilisés par le Collectif Inter-associatif (engagé contre les arrêtés interpréfectoraux 79-17-86 autorisant la construction et l'exploitation des 16 mégabassines portées par la SA coop de l'eau 79) :

- Le premier CP avait informé sur sa plainte portée, en accord avec l'avis du Conseil National de la Protection de la Nature (CNP), contre la mégabassine de Sainte-Soline pour destruction d'habitat d'une espèce protégée du fait des travaux exécutés sur cette mégabassine, en l'absence d'une dérogation espèce protégée (cf. le communiqué du 9 janvier 2024 sur le site de PCN).
- Le deuxième CP lui a servi à déplorer « le passage en force de l'État pour imposer ces mégabassines, soumettant l'intérêt général à l'intérêt de quelques-uns » en prenant comme exemple les conditions dans lesquelles la construction des quatre premières réserves d'irrigation avait été réalisée. (cf. le texte du communiqué sur le site de PCN).
- Son troisième CP du 18 décembre 2024 avait servi à saluer le jugement de la Cour d'Appel Administrative (CAA) de Bordeaux, rendu, le même jour, pour notre recours engagé par notre Collectif Inter-asso : quatre mégabassines du bassin de la Sèvre Niortaise-Mignon (dont celle de Sainte Soline) avaient été déclarées illégales : leurs autorisations étaient alors suspendues tant qu'une demande de dérogation espèces protégées ne serait pas obtenue par le porteur du projet.

Et en 2025 ?

En février 2025, **l'ensemble des associations membres du Collectif interassociatif ont décidé de déposer un pourvoi en cassation devant le Conseil d'État contre l'arrêt de la CAA de Bordeaux**, daté du 18 décembre 2024 et concernant les 16 mégabassines portées par la SA coop de l'eau des Deux-Sèvres.

Certes, la Cour administrative d'appel de Bordeaux avait annulé et suspendu l'autorisation environnementale de 4 réserves de ce projet (SEV14, SEV15, SEV24 et SEV26) en raison de l'absence de dérogation à l'interdiction de destruction des espèces protégées et de leurs habitats (art L 411-2 code de l'environnement), mais la dérogation pouvait être obtenue ultérieurement et, surtout, tous les autres arguments des associations avaient été rejetés par la CAA.

Les membres du Collectif avaient accepté de co-financer ce pourvoi réalisé avec un avocat spécialisé pour les affaires portées devant le Conseil d'État. **Une collecte de participation citoyenne organisée pour compléter le financement a cependant permis de récolter suffisamment d'argent pour payer intégralement les factures de l'avocat mandaté.**

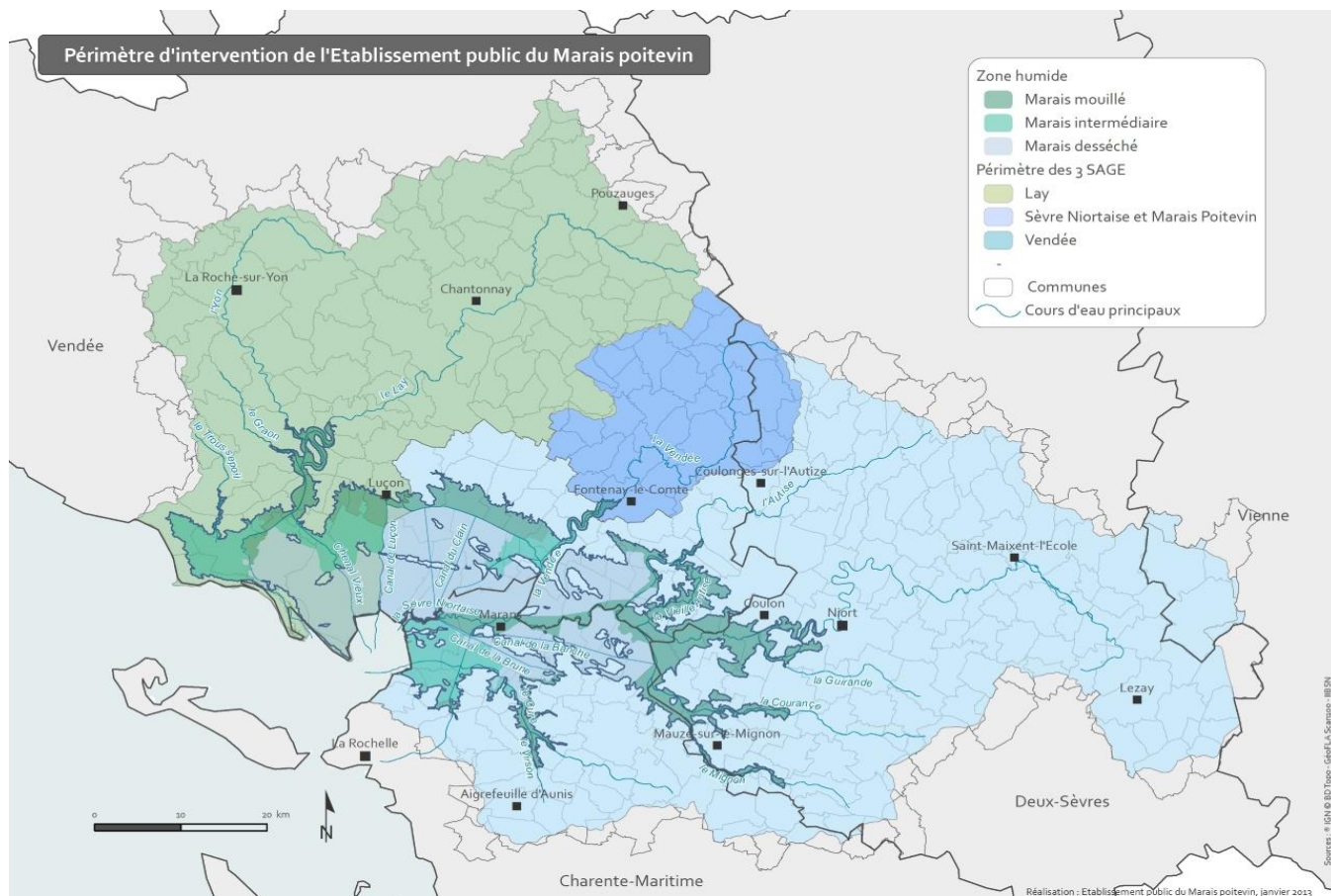
L'avocat a rédigé un mémoire qu'il a déposé devant le Conseil d'État. Par la suite, nous avons appris que le Conseil d'État n'a malheureusement pas accepté le pourvoi ; le Conseil d'État a donc jugé, après une première lecture faite pour le mémoire déposé que la CAA de Bordeaux n'avait pas commis d'erreurs au niveau de la forme (le Conseil d'État n'a pas à juger sur le fond ; il ne se prononce que sur la bonne application du droit).

Klaus WALDECK, trésorier de PCN et représentant de PCN au collectif inter-associatif

Conseil d'administration de l'Etablissement Public du Marais poitevin (EPMP)

L'Établissement public du Marais poitevin (EPMP) est un établissement public de l'Etat en charge de la gestion de l'eau et de la biodiversité sur la zone humide du Marais poitevin et son bassin versant.

<https://www.epmp-marais-poitevin.fr/etablissement-public-marais-poitevin/>



C'est l'article 158 de la loi n° 2010-788 portant engagement national pour l'environnement, adoptée le 12 juillet 2010, qui crée l'établissement public de l'Etat à caractère administratif pour la gestion de l'eau et de la biodiversité du Marais poitevin, devenu l'EPMP.

Le conseil d'administration est présidé par le préfet de la région Nouvelle-Aquitaine qui coordonne des actions de l'Etat sur le Marais poitevin. Il comprend 45 membres répartis en 5 collèges : Etat (17 membres), collectivités (11), usagers (11), personnes qualifiées (5) et représentant du personnel (1).

Les missions de l'EPMP

Gestion de l'eau

- Organisme unique de gestion collective (OUGC)
- Règlements d'eau
- Contrats de marais

Gestion des milieux

- Natura 2000
- Projet agro-environnemental et climatique
- CTMA cadre du Marais poitevin

Etudes et suivis

- Etude biodiversité et niveaux d'eau
- Système d'information sur l'eau du Marais poitevin

En 2025 il y a eu trois réunions du CA de l'EPMP, les documents et les délibérations sont sur le site de l'EPMP <https://www.epmp-marais-poitevin.fr/instances/>. L'ordre du jour prévoit une partie actualité avec la conjoncture hydraulique, une partie budgétaire et des dossiers pour délibération ou pour information.

Les principaux dossiers traités

Les missions de l'OUGC, l'autorisation Unique de Prélèvement, le plan annuel de répartition pour les prélèvements agricoles, les contrats territoriaux, N2000, l'évolution du SIEMP <https://siemp.epmp-marais-poitevin.fr/#/overview/Station>, le projet agro-environnemental du Marais poitevin. Trois règlements d'eau, Porte des Wagons, Bazouin et Mignon.

Suite au jugement AUP du 9 juillet 2024, confirmé en appel, les autorisations de prélèvement d'eau agricole en 2025 étaient soumises au respect de ce jugement, un avis a été demandé au CA de PCN pour le plan annuel de répartition 2025/2026, un avis favorable a été donné.

Le rapport d'activité 2025 est en ligne sur le site de l'EPMP <https://www.epmp-marais-poitevin.fr/documents-de-reference/>

Patrick PICAUD, représentant de PCN au CA de l'EPMP

Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) Vienne-Clain

Dans la continuité des actions de prévention et de l'intégration du plan de prévention des risques inondations (PPRI) aux documents d'urbanisme, **les biens situés en zone inondable, bénéficient d'un diagnostic de vulnérabilité gratuit.**

Au 25 mars 2025, un tiers des habitations de Grand Poitiers soit 225 sont inscrites pour ce diagnostic. Il est noté un fort engagement des collectivités concernées.

Pour les biens situés en zone inondable **les travaux de réduction de la vulnérabilité des habitations sont rendus obligatoires et sont financés à 80 %.**

En 2025, **35 sur 37 actions de préventions inscrites dans le programme doivent être engagées** pour un montant de 2.6 millions d'euros.

Michel LEVASSEUR, co-Président de Poitou-Charentes Nature et représentant au PAPI Vienne Clain

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE & ENVIRONNEMENT



Poitou-Charentes Nature agit, depuis sa création, pour l'étude de la nature, sa protection et l'amélioration de l'environnement et du cadre de vie.

Suivis des mesures compensatoires de la ligne LGV Tours - Bordeaux

Révision et rédaction de protocoles de suivis

Ce chantier sur les protocoles de suivis a débuté en 2023, avec LISEA et les associations adhérentes à PCN, pour les **réviser au regard des premières années d'expérience de suivis**, avant le lancement concret des suivis des sites échantillonnés. De nombreux protocoles ont ainsi été revus ou rédigés, en particulier pour les suivis « avifaune », « rhopalocères », ou « chiroptères ».

En 2025, PCN et ses associations membres ont poursuivi ce travail :

- des modifications ont été apportées pour le protocole de suivis « Odonates »,
- l'occurrence des suivis a été homogénéisée pour l'ensemble des protocoles de suivis « entomologie »,
- un protocole de suivi a été rédigé pour la fourmi myrmica et sera validé en 2026.

Plusieurs protocoles de suivis doivent encore être rédigés par le Comité scientifique de LISEA en 2026 : Grand Capricorne, Rosalie des Alpes, Cistude d'Europe, Coléoptères...

Evolution du dispositif d'échantillonnage mis en place par LISEA

Etant donné le nombre important de sites de compensation LGV (340 sites) et de leur large répartition géographique, LISEA cherche à mettre en place **un dispositif d'échantillonnage des sites pour organiser sur le long terme le suivi et l'évaluation de toutes ces mesures environnementales**. Les échantillons des sites suivis sont définis à partir de différents critères de sélection.

Fin 2023, quatre lots de sites échantillonnés ont été produits et ont été suivis ensuite en 2024 et/ou 2025. **Ces lots de sites sélectionnés concernent les espèces et groupes d'espèces suivants : chiroptères, Fadet des Laïches, Mulette épaisse et oiseaux forestiers**. Fin 2025, les échantillonnages concernant les suivis « Oiseaux forestiers », « Fadet des Laïches » et « Chiroptères » ont été refaits. Certains sites échantillonnés « Oiseaux forestiers » qui avaient été suivis en 2024 et 2025, et non sélectionnés dans le nouvel échantillon, ont dû, par conséquent, être abandonnés pour les suivis 2026.

LISEA a transmis à PCN, fin 2025, de nouveaux lots de sites échantillonnés pour les suivis « Oiseaux des landes », « Oiseaux forestiers », « Oiseaux des haies », « Cuivré des marais/Damier de la Succise », « Chiroptères », « Odonates », « Mares ». Elle a demandé aux associations de réaliser un contrôle de cohérence sur ces différents sites sélectionnés. Une première partie de cette étude a été réalisée en fin d'année sur les premiers lots sortis ; et ce travail sera prolongé début 2026.

Mesures environnementales en partenariat avec LISEA

PCN a animé six réunions avec LISEA afin de discuter du dispositif d'échantillonnage, des évolutions des protocoles de suivis à mettre en œuvre, des nouveaux rendus des sites échantillonnés et des suivis à réaliser en 2026. Ces réunions se sont accompagnées d'échanges téléphoniques réguliers pour rendre compte auprès de LISEA du travail réalisé par PCN et ses associations.

Plusieurs réunions de travail ont permis d'élaborer le budget prévisionnel 2026 : deux réunions avec les associations membres de PCN, et quatre également avec LISEA. Des rencontres avec les antennes départementales du CEN NA se sont également tenues afin de discuter des suivis en cours et de faire le point sur leurs besoins concernant leurs sites en compensation LGV.



Figure 16 : Azuré du serpolet en comportement de ponte observé sur le site de la Combe Noire (16) © David Neau



Figure 14 : Erica tetralix sur le site « Communal Saint-Pierre » (17) © Nature Environnement 17



Figure 15 : Oxycordulie à corps fin sur le site « Mares de chez Dorgnion » (16) © David Neau



Figure 17 : Loutres d'Europe en train de jouer sur la berge, capturées par piège photo sur le site « Prairies et mares de Luxé » (16) © Charente Nature

Le programme des suivis pour 2025 avec LISEA a été acté pour un montant de 552 458 € (concernant ainsi 924 jours de travail). **En 2025, les suivis réalisés ont été les suivants :**

- Fonctionnalité des ouvrages de transparence écologique pour les chiroptères ;
- Fonctionnalité des ouvrages de transparence écologique pour les amphibiens (16) ;
- Mares de compensation (17) ;
- Amélioration des connaissances sur la Grande Mulette (17) ;
- Mesures compensatoires de sites en acquisition pour répondre aux besoins de renouvellement des plans de gestion du CEN NA : Plaine de Charrais-Avanton (86), Plaine de Champs Malins (86), Plaine de Jouhé (79), Mares de Chez Dorgnion (16), Chaumes des Baudries (16), Prairies de Luxé (16), La Combe Noire (16), La Ferté à Villefagnan (16), Les Cinquants à Verdille (16), Vallée du Palais (16), Moulin de Batraud (16), Coteau du Pont Maçon (16), Vallée de la Seugne (17), Marais des Ragouillis (17), Landes de la Combe (17), Communal Saint Pierre (17), Landes Terrier des Pierres (17) ;
- Impacts de la LGV SEA sur les populations d'Avifaune de plaine, de Castor (86), de Damier de la Succise (17), d'Agrion de mercure (86) ;

LISEA a demandé aux associations de PCN, pour 2025, de poursuivre les suivis des sites sélectionnés par échantillonnage pour les oiseaux forestiers et les chiroptères (débutés respectivement en 2024 et 2023). Et les derniers sites de compensation concernés par la Mulette épaisse ont été suivis en Vienne.

Il faudra encore plusieurs années de suivis pour conclure de l'efficacité des mesures compensatoires mises en œuvre pour la conservation des espèces. Un bilan intermédiaire, réalisé en 2027, permettra d'analyser les résultats des premières années de suivis, et ainsi de fournir des éléments d'appréciation pour comprendre une inefficacité et/ou l'échec d'une modalité de gestion, ainsi que la régression ou l'absence d'une espèce ou d'un groupe d'espèces. Et un bilan plus global sera réalisé en 2033 et permettra d'obtenir des éléments d'appréciation plus complets et ainsi de pouvoir apporter des mesures correctives si besoins.

LISEA EST TENU DE METTRE EN PLACE DES MESURES ENVIRONNEMENTALES SUR 340 SITES DE COMPENSATION, ET D'EN ASSURER LE SUIVI PENDANT TOUTE LA DURÉE DE LA CONCESSION.

924 JOURS DE TRAVAIL LGV
POUR 57 SUIVIS RÉALISÉS

Aurélien CARRIERE, coordinatrice des mesures compensatoires LGV à Poitou-Charentes Nature.

Eolien en mer – offshore Oléron 1

Le Gouvernement a lancé l'appel d'offres N° 7 concernant le parc Oléron 1. Neuf candidats se sont positionnés. Mais fin 2025 **tous ont renoncé à faire une offre pour différents motifs** :

- La situation du parc très éloigné de la cote (40 km) et à une profondeur (70 m) jamais encore utilisée, nécessitant des supports de 90 m construits en deux éléments impossibles à construire dans la technique actuellement,
- Le coût maximal imposé de 100 euros le Mwh est largement insuffisant pour compenser les coûts de construction et les contraintes de fonctionnement,
- Le secteur n'est pas suffisamment venteux pour amortir son coût,
- Les contraintes environnementales sont élevées, notamment pour l'avifaune, conduisant à des mises à l'arrêt fréquentes en périodes de migration notamment, compromettant sa rentabilité,
- Les risques de contentieux pour insuffisance de prise en compte du principe ERC en amont par l'Etat.



Figure 18 : parc offshore Saint-Nazaire © Pierrick MARION

Il faut noter que le coût de 100 euros n'était pas conforme à la PPE2 qui a lancé le projet Oléron 1 sur la base d'un coût maximal de 60 euros, le Gouvernement devançant une approbation espérée imminente de la PPE3 qui prévoyait le montant à 100 euros. Mais cette PPE3 a connu un retard de deux ans pour être publiée seulement début 2026, sur la base d'un simple décret au lieu de la loi prévue par les textes.

Le Gouvernement a finalement annulé l'appel d'offres N°7 pour le regrouper dans un nouvel appel d'offre N°10 en préparation pour 2026.

Pierrick MARION, co-Président de Poitou-Charentes Nature.



COMMUNICATION, ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT

Poitou-Charentes Nature mène tout au long de l'année des actions de communication et de sensibilisation auprès du grand public. Qu'il s'agisse de la tenue de stands, de la diffusion de communiqués de presse ou de l'organisation d'une conférence, ces actions visent à représenter le réseau, à informer et à éduquer le grand public sur les enjeux environnementaux.

Festival International du Film Ornithologique (FIFO) de Ménigoute

La conférence

La conférence « **Le droit de l'environnement : protège-t-il la biodiversité et la santé ?** » s'est déroulée le samedi 1^{er} novembre 2025, dans le cadre du 41^e FIFO à Ménigoute. Elle était animée par Jean-François Louineau, écologue et bénévole à Vienne Nature, et était composée de trois parties pour une durée totale de 2 heures 30 minutes. Dans un premier temps, une présentation sur l'historique du droit de l'environnement a été faite par Agnès Michelot. La deuxième partie était une table ronde avec tous les intervenants autour de 4 questions, préparées par l'animateur. Pour finir, la dernière partie était un échange entre les intervenants et le public, qui a pu poser des questions.



Sont intervenus :

- **Agnès MICHELOT**, professeure de droit public, UMR CNRS LIENS, La Rochelle Université,
- **Christian QUICHAUD**, médecin retraité, représentant de l'association Alerte Médecins sur les Pesticides et Vice-Président de l'APIEEE,
- **Delphine BATHO**, députée de la 2^{ème} circonscription des Deux-Sèvres, coordinatrice nationale de Génération Ecologie et ancienne Ministre de l'écologie,
- **Vincent BRETAGNOLLE**, directeur de recherche au CNRS, spécialisé en agroécologie des territoires.

La conférence a comme d'habitude eu lieu dans la superbe salle Romane, dans le centre-bourg de Ménigoute et a été une réussite puisque plus de **75 personnes étaient présentes**. Tout a été enregistré par un bénévole, merci à lui, puis monté et diffusé par nous afin d'être **diffusé sur notre site internet au format podcast ainsi que sur notre toute jeune chaîne Youtube**. L'intérêt étant de toucher un plus large public et de rendre accessible les interventions à ceux qui n'ont pas pu venir sur place ou qui auraient manqué le festival. Le podcast comptabilise déjà **350 écoutes**. <https://www.poitou-charentes-nature.asso.fr/conference-2025-droit-de-l'environnement-biodiversite-sante/>

Christian Quichaud est décédé brutalement un mois après cette conférence en fin d'année 2025, nous souhaitons lui rendre hommage en le remerciant pour son engagement et son travail de sensibilisation sur l'impact des pesticides qu'il aura mené jusqu'au bout. Nos pensées vont à ses proches.

Le stand au « forum des associations »

Un grand merci aux bénévoles et aux salariés des associations membres et de FNE NA qui ont participé à l'animation du stand PCN durant les 6 jours du festival. Ce stand est **notre rendez-vous annuel** avec les citoyens souhaitant échanger sur la protection de la nature et de l'environnement.

Guide du bénévole naturaliste

Pour mettre en avant les différents programmes de biodiversité menés collectivement par les associations du Poitou-Charentes et de Nouvelle-Aquitaine, **un livret a été réalisé** regroupant en un seul document toutes les informations importantes. Il permet de connaître les thématiques étudiées par les naturalistes et d'avoir le contact du salarié référent dans chaque département. Ce livret concerne les programmes 2026, ce qui va permettre à chaque bénévole d'anticiper son année et de contacter en amont l'association locale pour rejoindre le groupe dès janvier et ne manquer aucune activité. Cette publication a été **distribuée à plus d'une centaine d'exemplaire** fin octobre sur le stand de PCN et est disponible sur notre site internet.

Candice Millet, chargée de mission à PCN



Presse

La presse quotidienne locale a relayé de nombreuses fois les sujets picto-charentais tels que les travaux de création-restauration de mares et leur importance dans les écosystèmes, la présentation du programme flore des rivières et les enjeux de la flore aquatique. Merci à Charente Libre, Ouest-France, La Nouvelle République pour leur relai. Le récapitulatif complet des articles se trouve dans les rapports d'activités de chaque programme.

Fin décembre, les **locaux que nous partageons avec Vienne Nature ont été dégradés à deux reprises** par certains syndicats agricoles : <https://www.poitou-charentes-nature.asso.fr/degradations-et-menaces-de-nos-associations/>. Nous remercions la presse locale, comme nationale, pour avoir relayé à grande échelle les menaces que nous avons reçues. Merci également aux soutiens que nous avons pu recevoir du grand public à cette occasion.

Candice Millet, chargée de mission à PCN

Site internet

Le site internet de Poitou-Charentes Nature poursuit sa mission de **boîte à outils** au service de ses associations membres en rendant accessible :

- Les **sorties nature mensuelles** proposées par les associations, **531 sorties** avec un total de 5 938 vues, soit quasiment le double par rapport à 2024,
- Les **offres d'emploi** du réseau,
- Les **actualités** de PCN, ses associations et ses partenaires : événements, appels à dons, communiqué de presse, enquêtes participatives, etc. ce qui a représenté **53 articles**,
- Les **programmes de biodiversité** en cours et passés,
- Les **contenus techniques** (milieux, espèces), qui sont régulièrement consultés par les professionnels qui remercient toujours chaleureusement les associations pour leur travail,
- Les **publications à télécharger, à consulter, à vendre ou à emprunter** : livre, atlas, cahiers techniques, conférences, émissions radio et podcast, listes d'espèces classées, expositions, affiches et plaquettes ; également disponible sur notre stand au FIFO. Près de 45 livres ont été vendus, et 68 demandes de versions numériques ont été enregistrées.

Candice Millet, chargée de mission à PCN

531

**SORTIES
NATURALISTES
PROPOSÉES**

53

ARTICLES PUBLIÉS

113

LIVRES DISTRIBUÉS



RELATIONS EXTERIEURES

Poitou-Charentes Nature entretient des partenariats techniques et institutionnels réguliers, garants d'un travail collectif et cohérent au sein du réseau FNE Nouvelle-Aquitaine et plus généralement sur le territoire régional.

Conseil Economique, Social et Environnemental Régional (CESER) Nouvelle-Aquitaine

Les 3 représentants de FNE NA au CESER Nouvelle Aquitaine sont Isabelle Loulmet, Sylvie Thomann et Dominique Nicolas.

Le CESER nouvelle Aquitaine s'est réuni en plénière à 4 reprises en 2025, lors desquelles plusieurs interventions ont été portées par FNE NA : sur les projets d'enjeux pour l'eau des bassins Adour Garonne et Loire Bretagne pour la période 2028-2033 / sur la contribution de la Région NA à la conférence organisée par l'Etat sur le financement des mobilités : Ambition France Transports, financer l'avenir des mobilités / sur le Versement Mobilité Régional et Rural/ sur le rapport Transition écologique et mutation industrielle, présenté par la commission 3.

La commission 3 Environnement à laquelle participent Sylvie Thomann et Dominique Nicolas a produit un excellent rapport voté en plénière « Transition écologique et mutation industrielle », qui se clôture sur le mot sobriété.

La commission 2 Développement des territoires et Mobilité, présidée par Isabelle Loulmet, a travaillé sur un rapport « La mobilité en zone rurale » qui a été voté en plénière en mars 2026. Sa diffusion aura lieu mi 2026.

Le groupe eau de l'association des CESER de l'Atlantique, dont fait partie Sylvie Thomann, travaille sur un rapport sur l'eau, très controversé à ce stade et pour lequel nos associations demande une prise en compte réelle de l'aspect qualité.

Enfin, **les CESERs ont fait l'objet tout au long de l'année d'attaques législatives, proposant leur suppression.** Une mobilisation importante des structures composant le CESER a été organisée, dont FNE NA, avec le soutien d'un grand nombre de présidents de région, dont celui de Nouvelle Aquitaine. Cela se poursuit en 2026, avec une issue à ce jour incertaine.

Isabelle LOULMET, administratrice de PCN représentante du réseau au CESER

Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine – contrat d'objectifs picto-charentais

Poitou-Charentes Nature a dû faire face à une **restriction budgétaire de 15 % du service Biodiversité** de la Région Nouvelle-Aquitaine pour les projets Biodiversité 2025, et les déposer à travers 2 demandes distinctes (dont une 2ème partie a été présentée à la Commission Permanente d'avril 2025). Il a fallu réunir et consulter les associations pour décider de la répartition des projets 2025 en deux commissions permanentes. Une réunion avec la Région au sujet de cette diminution financière s'est tenue le 27/01/2025.

Comme chaque année, le recensement des projets pour l'année suivante, la centralisation et la synthèse des fiches actions proposées par les associations ont nécessité un suivi continu des dossiers par les salariés de PCN durant l'année. Plusieurs réunions ont été organisées avec les associations membres, en amont des propositions, pour les actions 2026. Ces réunions ont permis d'échanger autour du bon

déroulement des programmes 2025, de la recherche de co-financeurs pour pallier la baisse des financements Région et de réaliser un budget prévisionnel 2026 qui a été soumis à l'appréciation des administrateurs de PCN.

PCN a présenté, le 4 juillet, le programme d'actions 2026 aux responsables biodiversité de la Région. La discussion a porté sur les actualités régionales, notamment le fond Nature et les baisses financières régionales..., ainsi que sur le déroulement des programmes PCN 2025 et sur la présentation des projets 2026.

Après révision et ajustements, **ces projets ont été déposés, de manière anticipée par rapport aux années précédentes, le 7 juillet** au Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine pour être présentés à la commission permanente du mois de septembre.

Pour compenser le déficit budgétaire existant sur les différents programmes, les salariées de PCN ont démarché et/ou rencontré d'autres financeurs potentiels : l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Léa Nature, le GAL Centre-Vienne, le Poids du Vivant, la Poule Rousse, et la Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Au cours de l'année 2025, PCN a eu plusieurs réunions de travail avec les associations départementales pour les informer au mieux des règles imposées par le PO FEDER 2021-2027 et pour les accompagner dans la réalisation des pièces justificatives nécessaires à l'instruction de la demande de financement européenne ou à la production des bilans financiers.

Aurélié CARRIERE, coordinatrice à Poitou-Charentes Nature

DREAL Nouvelle-Aquitaine

PCN entretient des relations régulières avec les services de la DREAL dans le cadre des projets associatifs, plus particulièrement avec le service Patrimoine Naturel. Ces échanges réguliers et l'engagement de PCN et de ses associations membres à répondre aux sollicitations favorisent un partenariat fluide.

PCN a rencontré les responsables du service « Patrimoine Naturel » de la DREAL NA le **18 mars 2025** pour échanger autour des projets PCN et leur a envoyé, le 18 juillet, les projets biodiversité 2026 pour lesquels PCN pouvait envisager un financement de l'Etat. Plusieurs échanges électroniques ont eu lieu par la suite avec le service « Patrimoine Naturel » pour discuter plus spécifiquement de l'éligibilité des projets PCN auprès du Fonds Vert.

Aurélié CARRIERE, coordinatrice à Poitou-Charentes Nature

Recherche de co-financements

En parallèle du dépôt des projets auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine, de la régie FEDER (fonds européens) et de la DREAL Nouvelle-Aquitaine, PCN effectue une veille active tout au long de l'année pour identifier les opportunités de financement et participe aux réunions d'information organisées par les financeurs.

Face à la baisse globale des financements et pour pallier aux déficits que nous avons sur plusieurs programmes, liés en partie à la restriction budgétaire du service Biodiversité de la Région, **cette action de recherche a été plus importante que les années précédentes.**

Au total, ce sont **12 financeurs potentiels que nous avons contactés** et auprès desquels nous avons déposé des demandes : Agence de l'Eau Adour-Garonne, Agence de l'Eau Loire Bretagne, Le Poids du Vivant, La Poule Rousse, Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale, Fondation Anyama, Fondation Decathlon, Fondation Iris, Fondation Crédit Coopératif, Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes, Fondation Léa Nature et Fond vert. **5 réponses positives pour 7 réponses négatives.**

Un grand merci à tous les partenaires qui nous soutiennent et nous permettent de continuer à mener nos actions !

Aurélie CARRIERE, coordinatrice à Poitou-Charentes Nature, Candice MILLET, chargée de mission

Groupe des directeurs-coordonateurs et commissions biodiversité FNE Nouvelle-Aquitaine

La coordinatrice et la chargée de mission de PCN ont participé aux réunions du réseau des directeurs et coordinateurs des associations adhérentes et affiliées à FNE NA.

Deux réunions se sont tenues en 2025 (19/06 et 06/11) pour échanger autour de divers sujets : Label Espace Natur'aires, DUERP, Bénévalibre, Congés fractionnés, Plan de mobilité employeur, trésorerie – budget FNE NA, organisation des 10 ans de FNE NA...

Les salariés de PCN ont pu, lors de ces réunions, informer les autres associations affiliées à FNE NA des actualités de Poitou-Charentes Nature et **discuter, avec ces dernières, des préoccupations communes qui touchent nos associations** (financement, règles FEDER, ...).

Aurélie CARRIERE, coordinatrice à Poitou-Charentes Nature et Candice MILLET, chargée de mission à Poitou-Charentes Nature

Confédération France Nature Environnement Nouvelle-Aquitaine (FNE NA)

Le conseil d'administration est resté stable en 2025. Il se compose de douze personnes, quatre femmes et huit hommes.

Poitou-Charentes dispose de 3 représentants : la présidente Isabelle Loulmet, le secrétaire Pierrick Marion et une administratrice Magali Migaud, **ainsi que 3 suppléants**, Jean Michel Passerault, Marie Dominique Monbrun et Klaus Waldeck.

Cinq conseils d'administration ont été organisés en 2025 (13/02 - 26/03 – 1/07 - 23/09 – 8/12)), dont un en présence physique des membres, le 23 septembre à Surgères, dans les locaux de NE17, et quatre en visioconférence.

Le Bureau s'est réuni à 13 reprises, toujours en visioconférence.

Les bénévoles, membres du conseil d'administration, référentes et référents, de FNE Nouvelle-Aquitaine ont poursuivi leur engagement dans les réunions internes, les commissions et comités institutionnels, et les réunions avec des partenaires externes, à quoi il faut ajouter leur travail préparatoire.

Jean Michel Passerault est le référent biodiversité, et Nicolas Cotrel un des deux copilotes de la commission biodiversité.

La commission eau est pilotée par le binôme Magali Migaud et Jean Pierre Georges. Le groupe mer et littoral est piloté par Marie Dominique Monbrun, avec Pierrick Marion.

Jean-Pierre Thomas et Laurent sont les référents déchets. Jean-Pierre Thomas représente FNE NA à la Commission régionale des Aides de l'ADEME.

Alain Chabrolle représente FNE NA à la Commission Régionale Santé Autonomie.

Isabelle Loulmet est vice-présidente du CESER NA, présidente de la commission Développement des territoires et Mobilité.

La directrice Moea Lartigau organise des réunions régulières du réseau des directeurs et directrices. Le juriste Jules Boisseau anime le réseau des bénévoles de Sentinelles de la nature. Les membres de Poitou Charentes Nature, salariés et bénévoles, sont très actifs dans ces réseaux.

Le CA a adopté en février 2025 un texte portant « engagement de FNE NA pour l'utilisation du langage égalitaire » dans ses différentes productions écrites.

Le CA a adopté en février 2025 son projet stratégique, décliné en 5 axes :

Augmenter la notoriété de FNE NA / sécuriser le financement des actions et des emplois de FNE NA / renforcer l'efficacité militante / s'engager dans une démarche de Responsabilité Sociétale des Organisations/ développer une stratégie juridique.

Ce projet stratégique est mis en œuvre et doit se déployer sur les 5 prochaines années.

Isabelle LOULMET, Présidente de FNE NA, Administratrice de PCN

Conseil d'orientation de l'Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine (ARB NA)

Le Conseil d'Orientation de septembre est revenu sur l'intégration de FAUNA à l'ARB NA. Nous avons (FNE NA, PCN, LPO) indiqué notre souhait que cette intégration soit **une occasion de nous associer, en tant que producteurs de données, à la gouvernance des données naturalistes**. Par ailleurs suite aux interventions des APNE, ont été actés quelques dossiers à travailler : ENR/biodiversité, choix d'indicateurs d'évolution de la biodiversité, suivi de la SNAP avec vision régionale.

Le Conseil d'Orientation de décembre était consacré à la future feuille de route 2027-2030 de l'ARB NA, qui devrait être validée en juin 2026. Au nom de PCN, j'ai insisté sur 2 points à intégrer : la place des acteurs associatifs dans l'ARB NA, et la question des tensions entre enjeux de développement des EnR, et les enjeux de protection de la biodiversité. Et j'ai rappelé notre souhait de voir la communauté associative associée à la gouvernance de FAUNA.

Jean-Michel PASSERAULT, vice-Président du Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres, représentant de PCN à l'ARB NA

Valorisation des données naturalistes

Poitou-Charentes Nature a poursuivi son engagement actif dans la structuration, la valorisation et le suivi des données naturalistes produites par son réseau. Dans le cadre de ses différents programmes, **PCN contribue directement au Système d'Information sur la Nature et les Paysages (SINP) par la transmission de données faune et flore**, et reste particulièrement vigilante quant à leur usage et à leur valorisation, ces données représentant un véritable atout pour l'ensemble du réseau.

Habituellement, nous participons au groupe de travail régional sur le SINP, mais il n'y a pas eu de réunion en 2024 et 2025. Cette participation permet un suivi régulier de l'actualité liée à la diffusion des données,

ainsi qu'un dialogue technique avec les associations membres. Cependant, **les référentiels de sensibilité des espèces** (fixant la liste des espèces pour lesquelles les données d'observation sont soumises à des restrictions de diffusion) **sont en cours de mise à jour pour certains**.

En 2025, **plusieurs partenaires ont souhaité établir ou renouveler des conventions de partenariat** pour clarifier l'échange des données produites. Plutôt que de multiplier les conventions départementales, nous avons pu centraliser les discussions à l'échelle picto-charentaise.

Partenariat avec le CBNSA

Ainsi, les échanges engagés fin 2024 se sont poursuivis avec le **Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique (CBNSA) pour renouveler notre convention de partenariat pluriannuelle**. Une réunion s'est tenue avec ce partenaire le 16 janvier 2025 pour échanger sur nos attentes et conditions respectives. Cette convention est essentielle pour nos associations membres qui déposent toute l'année leurs données botaniques sur la base des données « Observatoire de la Biodiversité Végétale » (OBV) portée par le CBNSA et qui alimente le SINP. À elles seules, nos associations ont fourni 31% des données présentes sur la base depuis plus de 25 ans.

Partenariat avec FAUNA

L'Observatoire FAUNA, qui est une unité de service portée par l'Université de Bordeaux, est le pôle SINP Faune en Nouvelle-Aquitaine ; c'est un pôle de gestion de données collaboratives sur la faune sauvage de Nouvelle-Aquitaine. Il travaille sur la structuration, le traitement et la diffusion des données sur les espèces (référentiels espèces, listes de sensibilités...).

Une réunion s'est tenue avec FAUNA le 8 avril 2025 pour échanger autour des projets de chacun et mettre en place une organisation permettant un fonctionnement partenarial fluide et répondre au mieux aux demandes de FAUNA. Une réunion annuelle avec l'Observatoire aura lieu tous les ans et permettra aux associations de PCN de connaître leurs besoins et de planifier et anticiper les demandes de FAUNA.

Aurélie CARRIERE, coordinatrice de PCN ; Jean-Michel PASSERAULT, vice-Président du Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres, représentant de PCN au SINP.



FONCTIONNEMENT INTERNE

Gouvernance

En 2025, j'ai animé **5 réunions de Bureau et 6 Conseil d'Administration**, ces temps fort de la vie associative de Poitou Charentes Nature ont permis aux associations membres d'être informées du travail mené par les salariés et les bénévoles et de valider les propositions des membres du bureau.

En complément de ce travail, j'ai animé **13 réunions d'équipe** avec la collaboration du co-président et du trésorier. Au cours de l'année les salariés ont bénéficié d'entretiens professionnels en conformité avec la convention collective Eclat.

Comme en 2024, en raison d'une surcharge de travail, nous avons dû recruter en contrat à durée déterminée de 6 mois une chargée de missions. La salariée de l'an passé a accepté d'assurer cette nouvelle mission.

Depuis ces dernières années la compétence de l'équipe salariée donne à la fédération une légitimité dans sa gestion des dossiers.

Michel LEVASSEUR, co-Président de Poitou-Charentes Nature.

Réunions

1

**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

5

**RÉUNIONS DU
BUREAU**

6

**CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

13

**RÉUNIONS
D'ÉQUIPE**

Le Conseil d'Administration de PCN s'est réuni 6 fois en 2025, s'il on compte le CA qui a suivi l'AG.

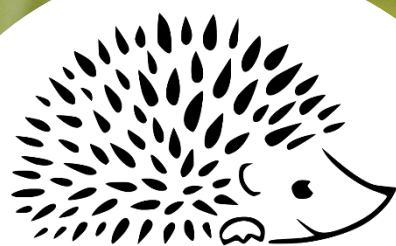
L'Assemblée Générale s'est déroulée le 26 juin dans la salle communale de Saint Sornin (17). Elle a été organisée par NE 17. Au cours de cette AG Francis Thube a remplacé Marie Legrand. Elle a été suivie d'un CA pour l'élection du Bureau et de la visite de la réserve de la Massonne.

La participation au CA varie entre 10 à 16 membres présents ou représentés, avec une moyenne de 13,5. **Merci aux administrateurs pour leur assiduité.**

Le bureau s'est également réuni 5 fois en présence d'une partie de l'équipe salariée.

Daniel GILARDOT, secrétaire de Poitou-Charentes Nature.





Poitou-Charentes
Nature



Pouillot siffleur – Nicolas BERAUD

POITOU-CHARENTES NATURE REMERCIE LES PARTENAIRES QUI L'ONT SOUTENU EN 2025



Cofinancé par l'Union européenne



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE

Liberté
Égalité
Fraternité



Agir • Mobiliser • Accélérer



Établissement public du ministère
chargé du développement durable



05 49 88 99 23 - contact@pcnature.fr
14 rue Jean Moulin 86240 Fontaine le Comte
www.poitou-charentes-nature.asso.fr